

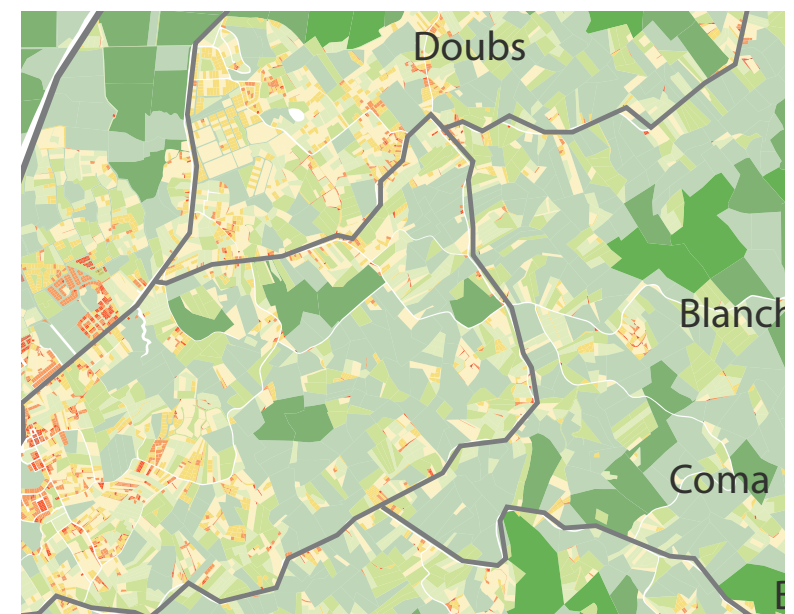


STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Diagnostic

Rapport intermédiaire

Février 2020

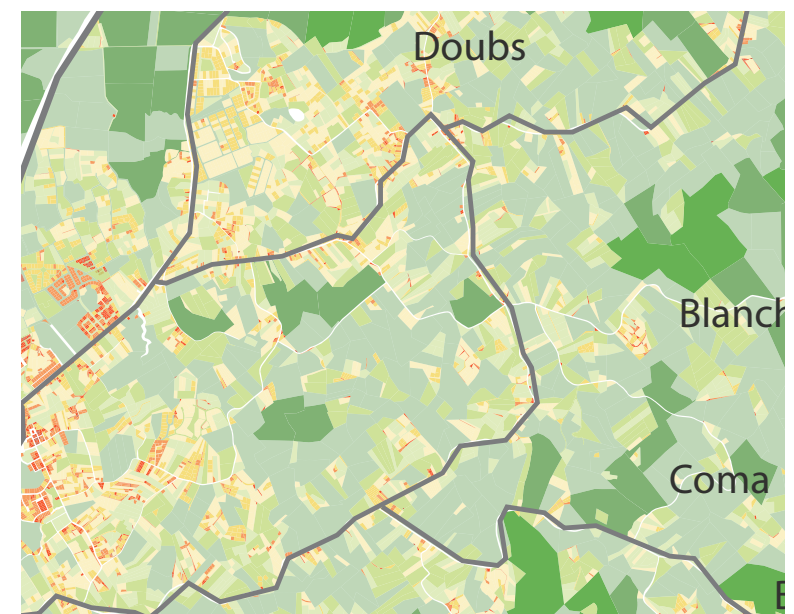




SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE ET AVANCEMENT DES TRAVAUX	3
REMARQUES LIMINAIRES	6
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	10
ANALYSE AFOM THÉMATIQUE	27
ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE	34
ANALYSE DES BESOINS	43
ANALYSE DES CONTRAINTES	45
ENJEUX ET DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT	47

MÉTHODOLOGIE ET AVANCEMENT DES TRAVAUX



MÉTHODOLOGIE ET AVANCEMENT DES TRAVAUX



La méthode est déclinée en trois phases : telle qu'exprimé dans le CCTP, la stratégie de développement rural durable a pour objectif central de créer les conditions pour que les populations rurales entrent dans un processus dynamique continu, permettant de corriger les déséquilibres, de préserver et de valoriser le potentiel des zones rurales. Elle devra se concrétiser, à terme, par la mobilisation des dispositifs « LEADER » et « contrat de ruralité » dans le but de faciliter le traitement des causes et des contraintes qui sont à l'origine des insuffisances actuelles.

Phase 1 – Diagnostic et Recueil de données

- Caractériser les espaces ruraux et révéler leurs valeurs intrinsèques;
- Identifier les atouts, les contraintes, les potentialités et les menaces sur ces espaces;
- Identifier et analyser les dynamiques (projets en cours).

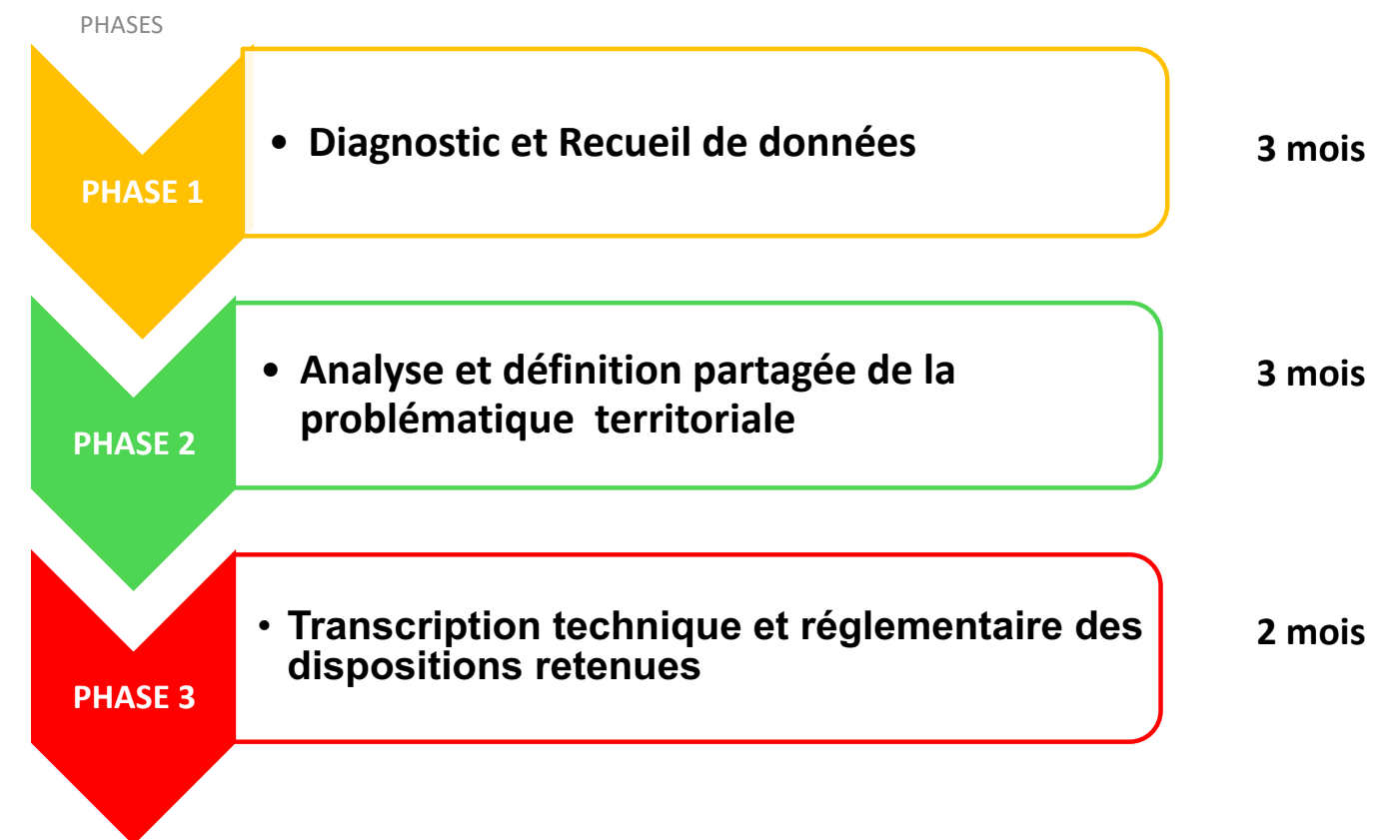
Phase 2 – Analyse et définition partagée de la problématique territoriale

- Formaliser une analyse critique de la situation des territoires ruraux;
- Expliciter les besoins et les enjeux du territoire;
- Identifier les axes prioritaires d'intervention;
- Analyser l'impact des dynamiques en œuvre sur les territoires ruraux.

Phase 3 – Programmation – mise en forme des politiques publiques

- Identifier les axes prioritaires d'intervention;
- Mesurer la pertinence des réponses apportées à chacun des axes;
- Définir pour chaque thème, les axes de progrès et les modalités nécessaires à leur mise en œuvre;
- Définir un cadre conceptuel et opérationnel, facilitant une mise en cohérence des diverses politiques sectorielles intervenant dans le milieu rural;
- Réaliser des fiches thématiques résumant chaque intervention prioritaire envisagée.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL





LES INSTANCES DE PILOTAGE

Comité de Pilotage (COPIL)

Instance de validation de l'étude
Réunion prévue au mois de décembre

Comité Technique (COTECH)

Instance de concertation et de suivi de l'étude
3 réunions prévues

Unité Rurale
Les Abymes

Unité Rurale
Baie-Mahault

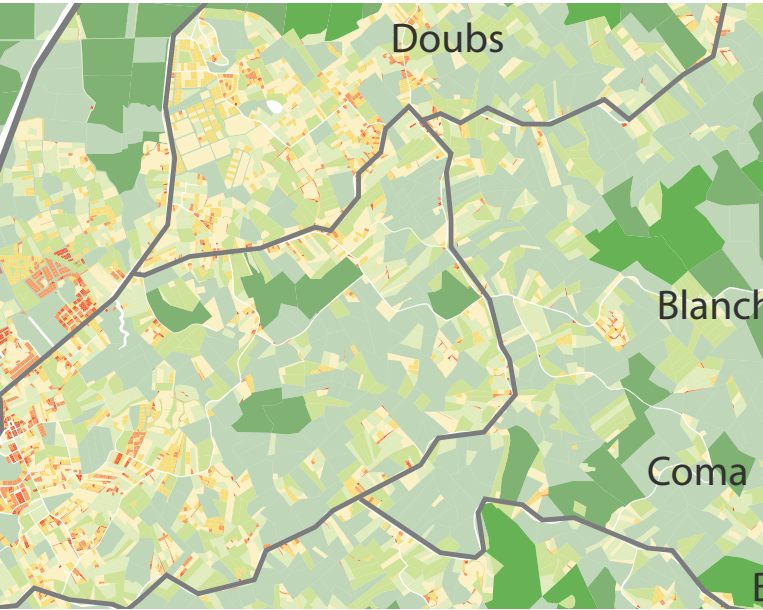
Instances de concertation dans les communes
3 réunions prévues

L'élaboration de la stratégie de développement rural durable de Cap-Excellence et du plan d'actions qui en découle s'articule autour de **six axes** :

- Le développement économique
- La cohésion sociale
- La protection de l'environnement
- L'aménagement raisonné de l'espace
- Le développement culturel
- La bonne gouvernance



REMARQUES LIMINAIRES





REMARQUES LIMINAIRES

La stratégie de développement rural durable constitue un préalable à l'élaboration du contrat de ruralité et du programme LEADER de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Mais, au-delà, l'élaboration de cette stratégie représente une formidable opportunité de s'interroger sur ce qu'est le rural dans ce contexte, sur sa définition, sur son périmètre. Ce questionnement est apparu et revenu très tôt dans les réunions du COTECH et des unités rurales. En ce sens, l'objectif principal de l'étude est de permettre de qualifier le territoire, d'apprécier son sens, sa valeur, d'anticiper son évolution future.

Il est contre-intuitif ou peut-être révélateur que cette réflexion sur la ruralité émane de Cap Excellence, l'agglomération-centre de la Guadeloupe. Peut-être que cette initiative signifie-t-elle qu'il est urgent de se poser ces questions et d'y apporter des réponses pertinentes. Elle révèle, semble-t-il, le sentiment partagé que l'évolution du territoire n'est pas maîtrisée et la conscience que les décisions et les non-décisions prises aujourd'hui auront un impact irréversible demain. Certains constats interpellent : à titre d'exemple, le foncier agricole est de plus en plus rare et de moins en moins exploité.

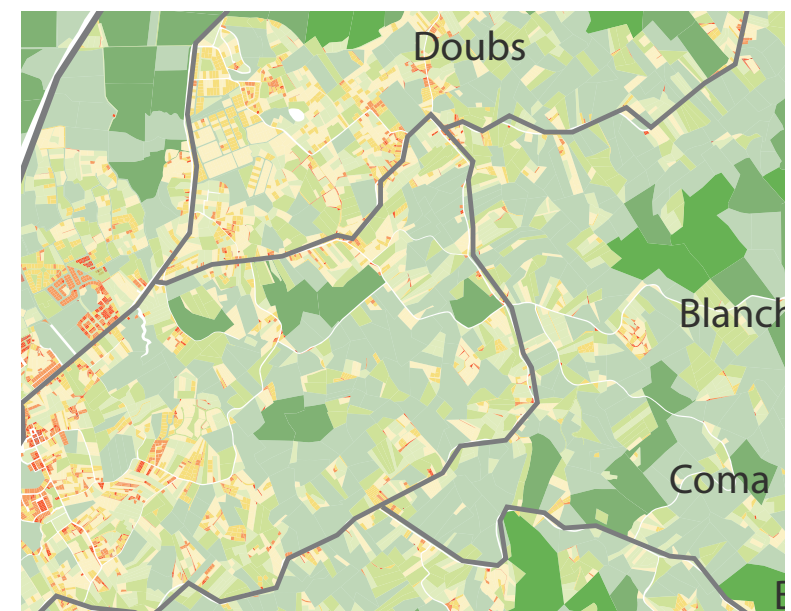
Du point de vue de la statistique publique, ce débat est suranné ; pour l'INSEE, l'agglomération-centre de la Guadeloupe s'étend sur une aire urbaine, la 30ème de France, qui comprend désormais l'ensemble de la Grande-Terre et inclut jusqu'à Sainte-Rose et Capesterre-Belle-Eau. L'étalement urbain et la trajectoire, commune dans les Petites Antilles, d'île à sucre à île-ville semblent bien à l'œuvre en Guadeloupe et le fait rural aurait virtuellement disparu du territoire communautaire.

L'exercice de qualification du territoire n'est pas aisé, car, après une longue période d'inertie foncière, ce dernier évolue désormais très vite et est parcouru de plus en plus facilement et de plus en plus rapidement. De fait, la frontière entre l'urbain et le rural est de plus en plus floue. La distinction classique qui veut que la campagne désigne l'ensemble des lieux fertiles, hors des villes, est de moins en moins pertinente. La réflexion par effet miroir (décrire et qualifier l'urbain, le périurbain, le suburbain afin de circonscrire le naturel et le rural) s'avère plus difficile que prévu.

Durant les réunions de concertation, les acteurs sont souvent partis de leur parcours de vie, de leurs rapports successifs au territoire pour tenter de contribuer à cette entreprise de qualification territoriale. Et c'est dans l'expression des expériences individuelles que le fait rural a été identifié comme l'une des tendances lourdes et comme l'un des principaux facteurs d'évolution du territoire ; je peux désormais habiter dans les hauteurs de Goyave, ou dans les sections éloignées de Sainte-Anne, dans un cadre champêtre, au milieu de communautés rurales établies de longue date, tout en ayant un mode de vie, des revenus et un cercle social qui soient majoritairement tournés vers la ville.



ÉLEMENTS DE DIAGNOSTIC



Définition de l'espace rural

Intervenir sur l'espace rural suppose d'en définir les limites et d'en appréhender préalablement la pluralité d'expressions.

On se réfère aux références couramment reprises à l'échelle nationale, l'espace rural peut se caractériser par :

- Une densité de population relativement faible;
- Un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, forêts, autres espaces naturels);
- Une activité agricole relativement importante, au moins par les surfaces qu'elle occupe.

La définition de l'espace rural la plus immédiate est celle visant à l'opposer, ou à le distinguer de l'espace urbain. La perte d'activité des campagnes a au fil du temps favorisé une confusion des usages où l'espace de production a reculé face à un développement des constructions généralisé à l'ensemble du territoire.

Cette mutation d'usages s'est opérée d'autant plus rapidement que l'espace agricole perdait sa destination productive au profit d'une dynamique bâtie investissant de proche en proche des sites en déshérence pour y affirmer de nouveaux lieux d'habitat résidentiel. Ces dynamiques croisées et intimement liées ont participé à dévaloriser les territoires en les confondant ; la ville et les espaces de centralités vidés de leurs dynamiques économiques et urbaines se répandaient inexorablement sur des espaces traditionnellement dédiés à l'agriculture qui ont perdu progressivement leurs valeurs liées à la ruralité sous l'effet d'une lourde artificialisation effaçant ces qualités patrimoniales plurielles héritées de la géographie, de l'histoire, des équilibres naturels et des savoir-faire développés au fil des décennies.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'espace rural : une notion rendue de plus en plus floue par ses expressions variées et la pluralité d'usages supportés

A travers le temps, l'évolution des modes d'occupation sur le territoire de Cap Excellence, a conféré à l'espace rural trois types d'usage :

• **L'espace habité et ses savoir-faire traditionnels**

Ces espaces attirent de plus en plus les nouveaux résidents pour la qualité de leur cadre de vie. L'espace rural, privé de son sens agricole premier, se trouve livré à l'appétit des promoteurs et d'une spéculation diffuse pour le bonheur des citadins lassés des espaces urbains vieillissants et qui tardent à se renouveler.

Cette évasion des villes vers les campagnes a une conséquence forte en termes d'équilibre des fonctions et d'équipement du territoire. Elle nourrit les espaces périurbains, selon une dynamique favorisant un étalement de la population autour des pôles constitués et supposant in fine un transfert d'équipements réclamés par ces nouvelles populations, loin des cœurs de ville où l'offre urbaine avait, initialement, été favorisée.

L'espace rural habité accueille des dynamiques variables selon sa proximité avec les polarités qui profitent d'un niveau de services et d'équipements. Ces espaces péri-urbains sont connectés avec les villes dont ils dépendent en grande partie pour les emplois, les commerces et les services. Ces espaces ont connu au cours de ces vingt dernières années une forte croissance démographique. Les espaces plus éloignés, peuvent être soumis à un certain isolement qui les fragilise dès lors qu'ils sont moins bien desservis par le réseau routier, qu'ils sont privés de services publics, ou exposés à une faible couverture en téléphonie et réseau numérique et qu'ils se trouvent moins bien desservis par les réseaux de transport. Les espaces ruraux et leur pluralité d'expression portent en leur sein des vecteurs d'une nouvelle promotion économique (tourisme notamment), liés à la richesse de leur géographie, à l'histoire qui les caractérise, aux savoir-faire particuliers qui s'y sont développés et transmis.

• **L'espace de production** et son image traditionnelle d'espace-ressource, où la production de produits agricoles se conjugue désormais de plus en plus à des industries traditionnelles adaptables ou à des industries agro-alimentaires récentes soutenues par une agriculture dynamique.

• **L'espace naturel** quand la campagne dialogue ou se conjugue intimement avec un environnement naturel riche et parfois fragile.

Évolution des espaces ruraux vers les espaces urbains : un risque de banalisation du territoire

Historiquement les espaces investis par l'homme ont d'abord été ceux accessibles puis mécanisables. En dehors de ces milieux rapidement investis pour le développement agricole, l'action de l'homme s'est interrompue au contact des marges littorales et des zones plus chahutées et difficilement accessibles.

Avant l'urbanisation franche qu'a connu le territoire de Cap Excellence à partir des années 1970, les espaces ruraux se conjuguèrent harmonieusement avec les milieux naturels qui les prolongeaient. Les zones d'habitat étaient limitées à quelques hameaux en dehors des villes et de bourgs dont l'expression même restait mesurée, conférant au territoire une dimension rurale plurielle et incontestable.

La dévalorisation agricole de certains espaces historiquement importants pour l'alimentation de l'agglomération est à l'origine d'un changement profond survenu dès les années 1970 et qui a pris des proportions dramatiques dans les années 1990. Cette déprise agricole a encouragé un développement bâti massif et brutal, par ailleurs favorisé par l'expression de Plans d'Occupation des Sols ouvrant à l'urbanisation une grande part des espaces ruraux via les zones d'habitat diffus (NB). Cette orientation réglementaire a été dramatique pour l'espace rural dont la viabilisation et l'équipement en eau, électricité a précipité la spéculation immobilière et a, sur de nombreux secteurs ainsi équipés et construits, scellé le sort de sa vocation d'espace de production dès lors abandonnée.

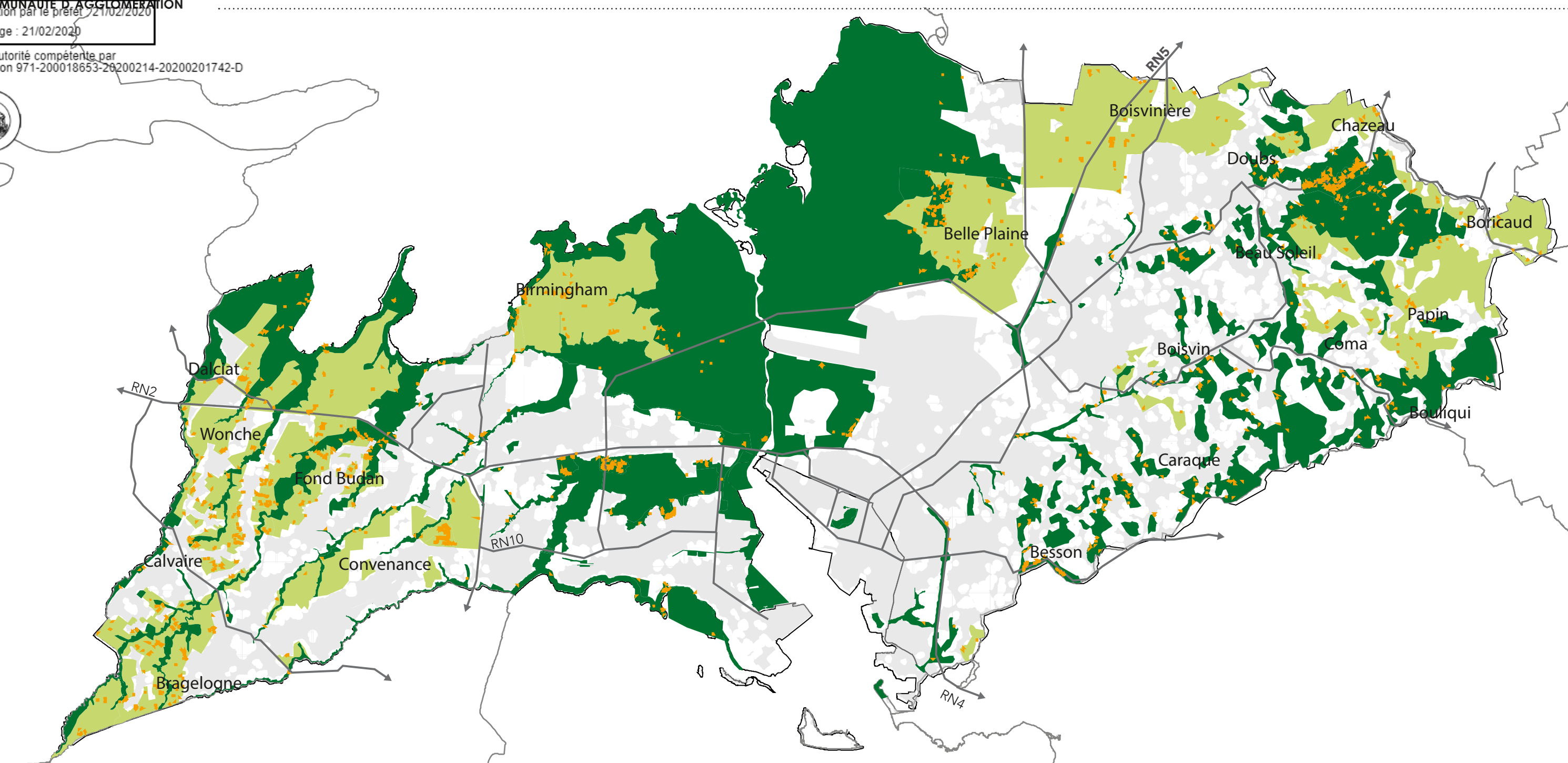
Aussi, la progression de l'urbanisation et le développement des activités anthropiques ont participé au recul et à la fragmentation des milieux naturels, cloisonnant les réservoirs de biodiversité et créant des ruptures dans les couloirs écologiques.

Face à cette lourde mutation, le territoire a vu sa pluralité d'expressions se réduire drastiquement et sa dimension rurale s'effacer doucement. Les qualités naturelles demeurent dans les espaces reculés ou d'accès difficile, tout comme subsistent certaines zones culti-

vées ou parcourues par l'élevage sur les GFA et quelques belles parcelles dont le statut d'enclaves au cœur de zones de lotissements d'habitation ou d'activités interroge. Le reste d'un territoire agricole bien présent jusque dans les années 1980 est morcelé et n'apparaît plus qu'à travers des reliques, des lambeaux d'un passé agricole révolu que les documents de planification s'obstinent à préserver à travers leurs dispositions réglementaires.

Le caractère du territoire se perd lentement à travers une banalisation mise en œuvre à travers l'ouverture à l'urbanisation voulue par l'aspiration de vivre à la campagne et mise en œuvre par des opérations de lotissements ou l'ouverture diffuse à l'urbanisation.

L'encadrement des terres agricoles et naturelles



Zones Agricoles des PLU approuvés_ 2 199,55 ha :

Baie-Mahault_ 1 118,55 ha

- Diversifier les activités agricoles pour en assurer la pérennité;
- Préserver les «espaces-ressources».

Les Abymes_ 1 081 ha

- Production : préserver, gérer et optimiser le potentiel agricole de la plaine des Abymes;
- Protection;
- Promotion du territoire.

Zones Naturelles des PLU approuvés_ 3 856,05 ha :

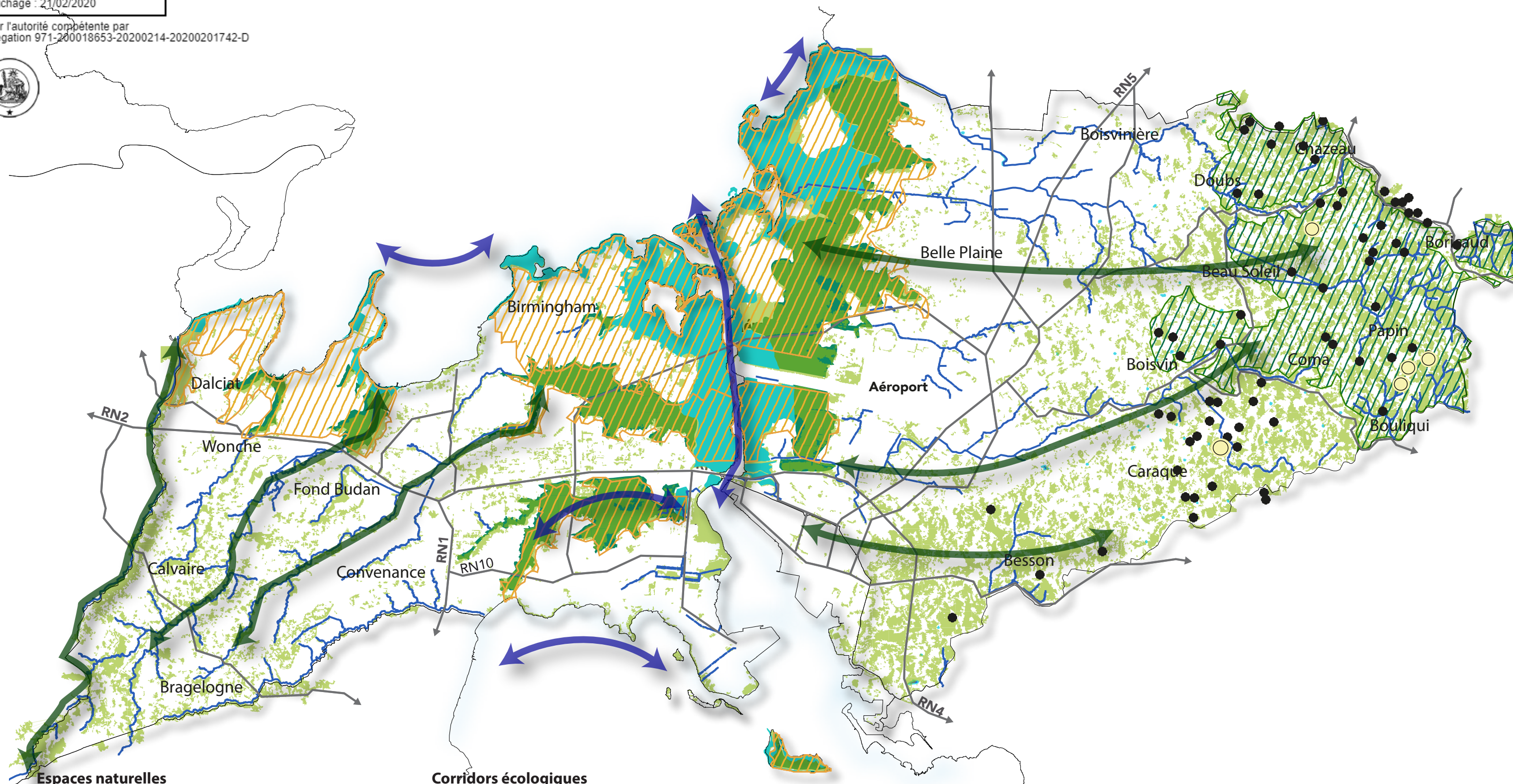
Baie-Mahault_ 1 581,87 ha

- Limiter les pressions sur les espaces naturels;
- Diversifier les pratiques de découverte;
- Préservation et valorisation du milieu marin;
- Potentiel de développement de l'intérieur des terres pour un développement équilibré du tourisme doux - tourisme diffus - tourisme écologique.

Les Abymes_ 2 262,65 ha

- Assurer la pérennité des espaces forestiers littoraux;
- Préserver les Grands-Fonds;
- Assurer la préservation des espaces naturels d'intérêts écologique et paysager;
- Mieux gérer l'écoulement des eaux de surface.

Unités bâties en zone A et N_ 21,6 ha



Espaces naturels

- Mangrove ouverte_ **772,7 ha**
- Forêts marécageuses_ **895 ha**
- Zones arborées _ **4 040,60 ha**
- Espaces Remarquables du Littoral_ **2 884,70 ha**
- ZNIEFF de type II_ **1 682,5 ha**

Corridors écologiques

- Continuités aquatiques et terrestres
- Lits des cours d'eau_ **150 kms**

Impacts anthropiques

- Carrières et décaissés non officiels (2012)
- Carrières autorisées

Une évolution influencée par la perception d'un espace rural désormais prisé

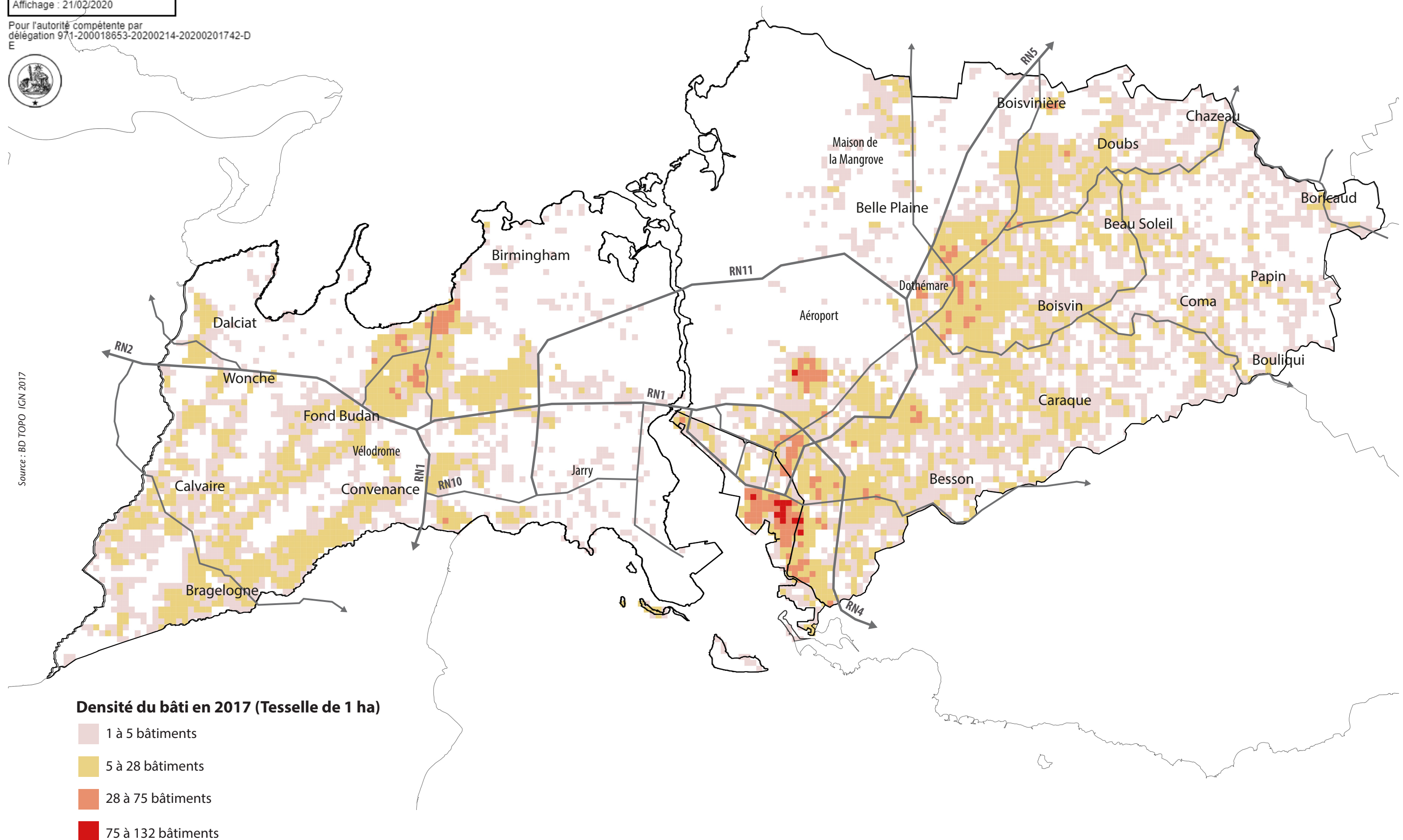
Le monde rural ne souffre plus de l'image d'un monde à part, éloigné des logiques urbaines avec lesquelles il tend à se confondre désormais. L'ouverture des univers urbain et rural l'un vers l'autre a été permise par la viabilisation du territoire et le décroisement de certains milieux, à l'instar des Grands-Fonds, qui a favorisé son accès, la découverte et une conquête urbaine sur des espaces ruraux ...

De fait, l'image d'une campagne isolée n'est plus d'actualité sur Cap Excellence, où la perception négative d'hier d'un espace relégué, loin de la ville, s'est inversée pour laisser la place à un espace où il fait bon habiter, dans un cadre rural inscrit en proximité immédiate de la ville et de ses zones d'emplois.





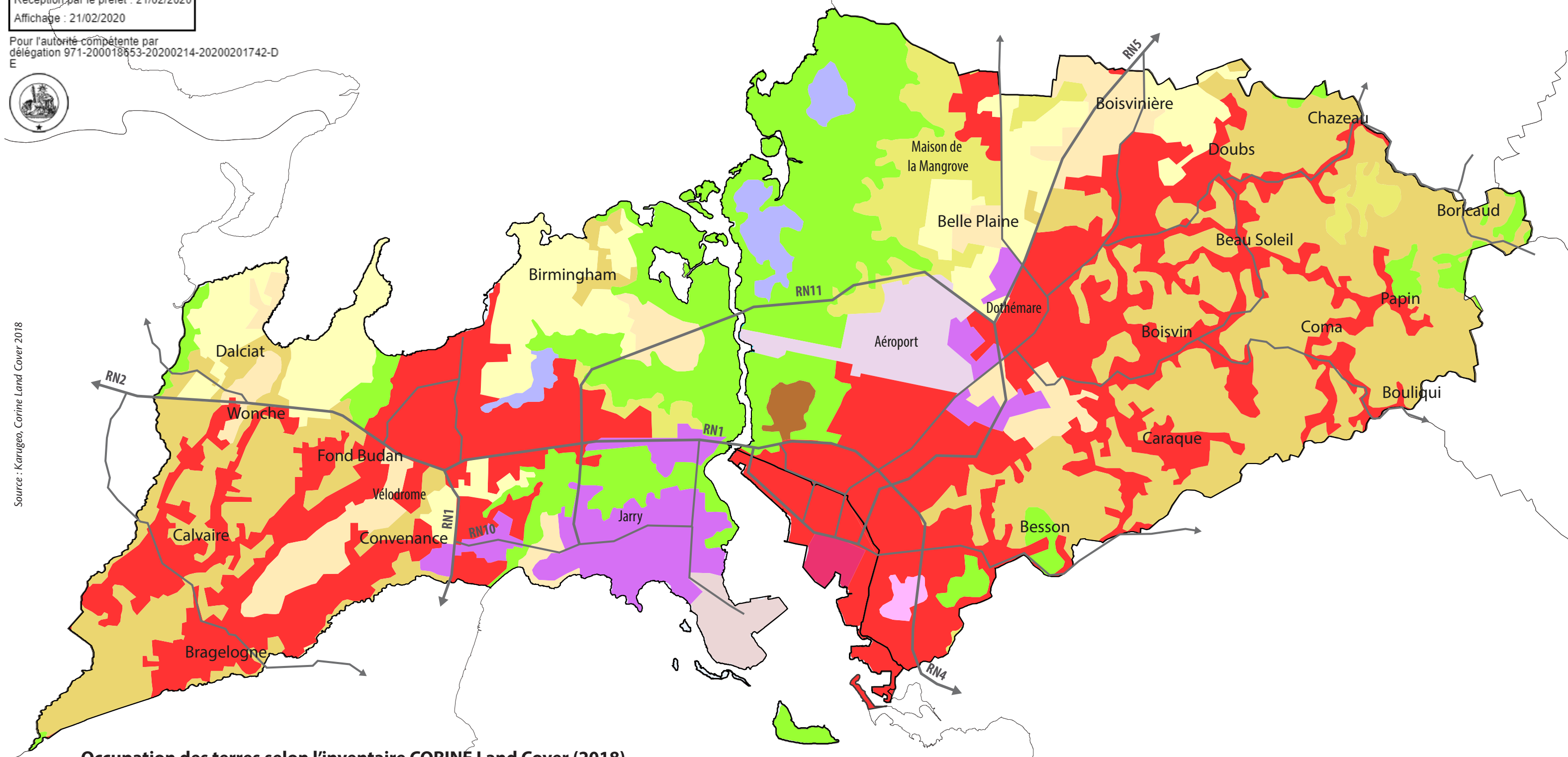
Expression de la densité bâtie sur le territoire



Source : BD TOPO IGN 2017



L'occupation des sols sur Cap Excellence



Occupation des terres selon l'inventaire CORINE Land Cover (2018)

Territoires artificialisés_ 39,50% du territoire

- Tissu urbain continu_ **48,76 ha**
- Tissu urbain discontinu_ **3 640 ha**
- Zones industrielles ou commerciales_ **542,82 ha**
- Zone portuaire_ **113,20 ha**
- Aéroport_ **273,59 ha**

- Décharge_ **45,33 ha**
- Espaces verts urbains_ **30,61 ha**

Forêts et zones humides_ 16,85% du territoire

- Forêts de feuillus_ **1837,12 ha**
- Marais intérieurs_ **164,95 ha**

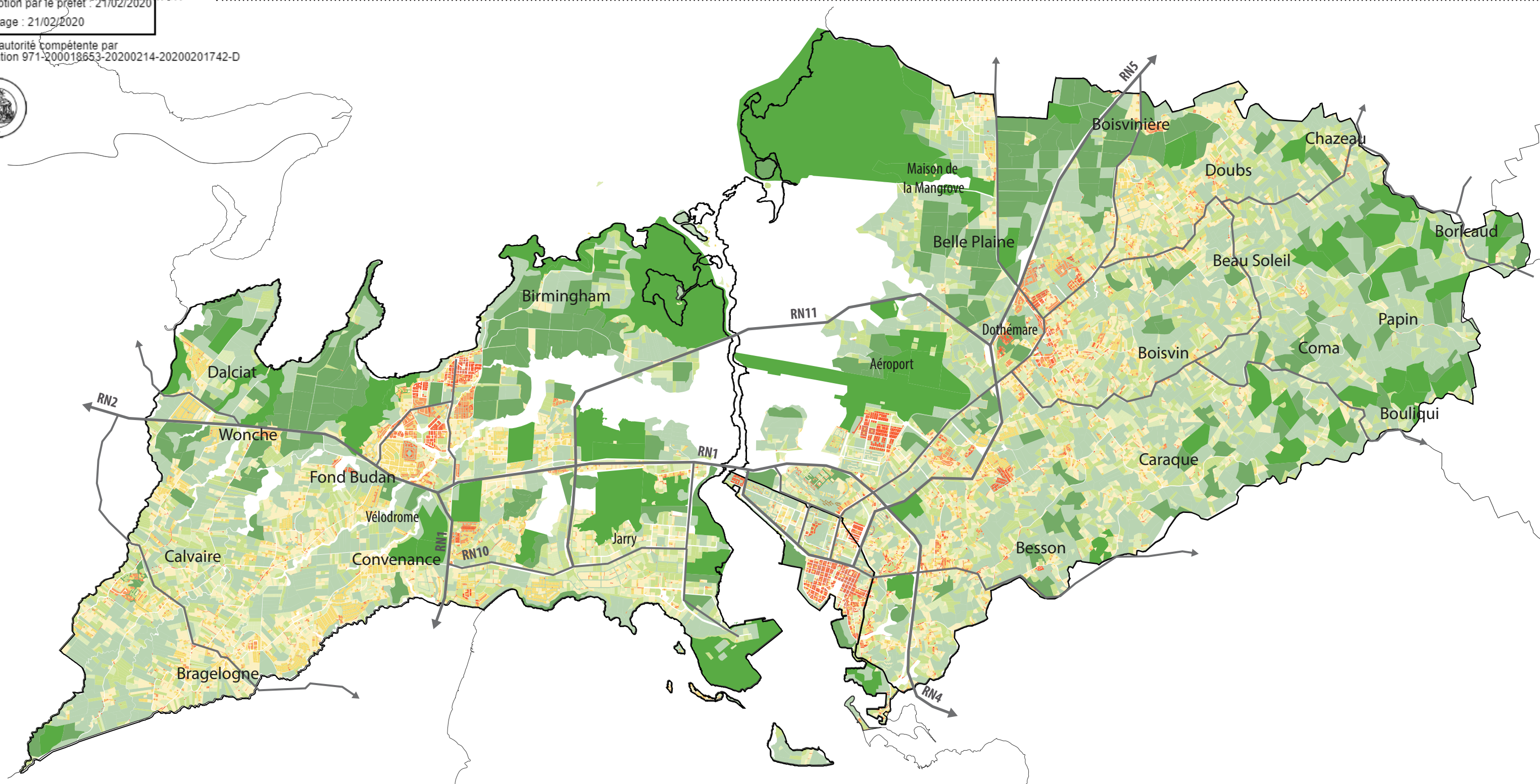
Territoires agricoles_ 43,66% du territoire

- Prairies et autres surfaces en herbe_ **493,35 ha**
- Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants_ **2 922,55 ha**
- Systèmes cultureux et parcellaires complexes_ **684,79 ha**
- Terres arables hors périmètres d'irrigation d'irrigation_ **1 087,76 ha**

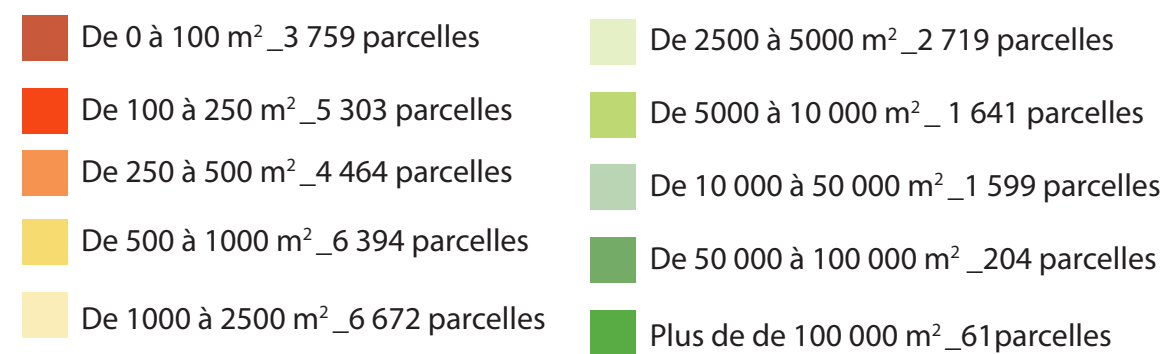
État du foncier sur Cap Excellence



Source : EDIGEO 2017

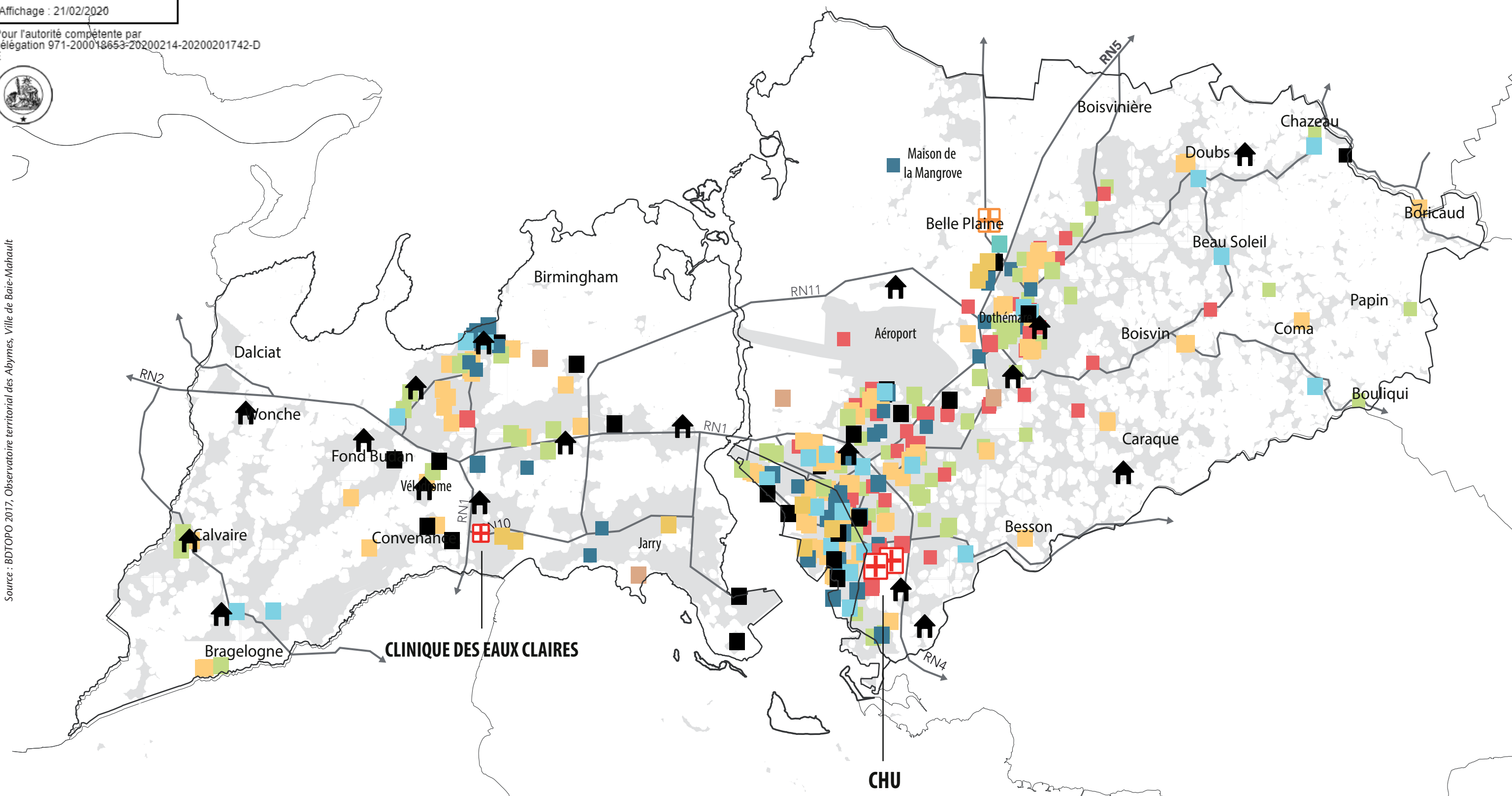


Surface des parcelles en 2017 (en m²)



Les équipements structurants

Source : BDTOPO 2017, Observatoire territorial des Abymes, Ville de Baie-Mahault



Administration

- Établissements publics, mairies et annexes de mairie
- 🏠 Relais territoriaux ou maisons de quartier

Santé

- 🏥 1_ Centre Hospitalier Régional Universitaire
- 🏥 2_ Hôpital Joseph Ricou
- 🏥 Clinique des Eaux Claires
- 🏥 Nouveau Centre Hospitalier Régional Universitaire
- 🏥 Services médicaux et para-médicaux

Autres équipements

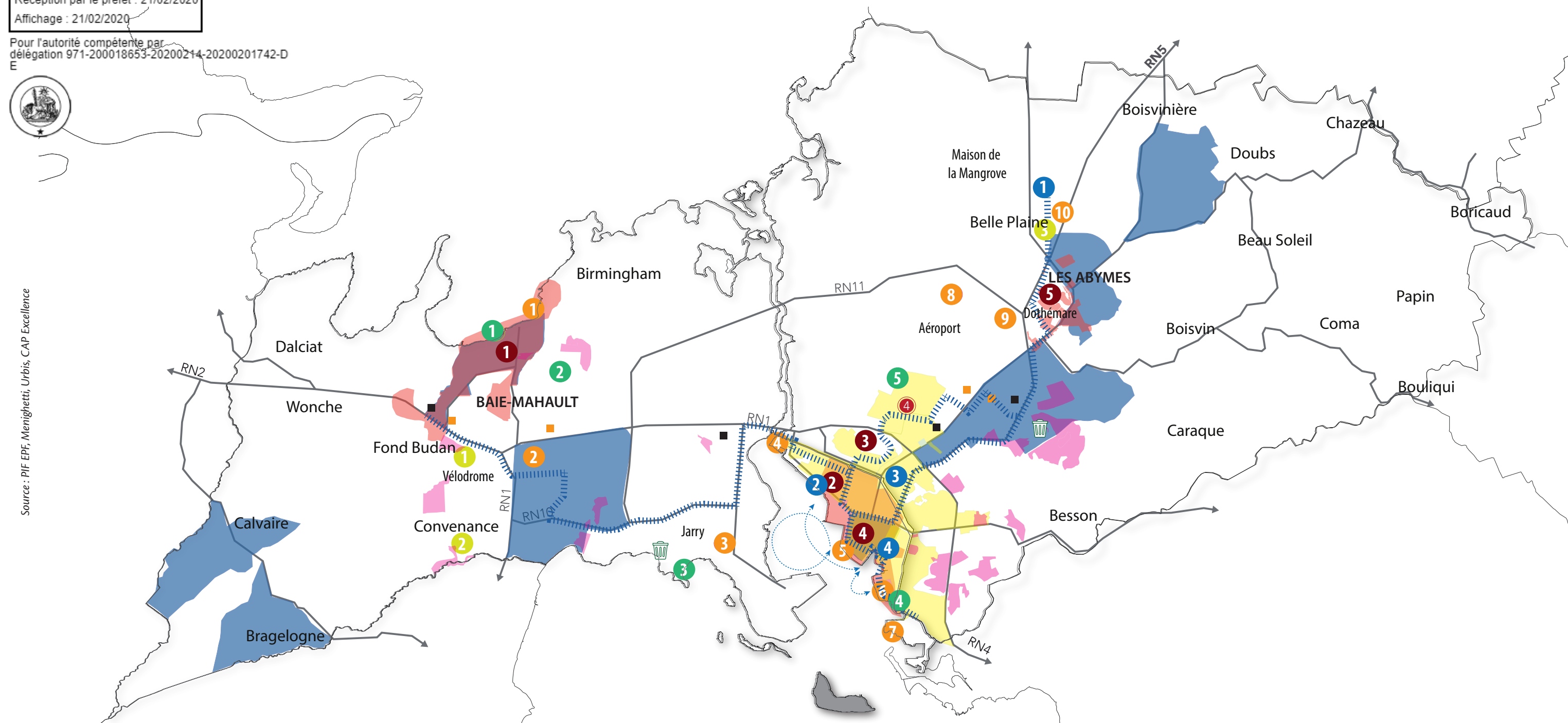
- 🏆 Équipements et associations sportifs
- 🎨 Culture
- 🕌 Lieux de culte
- 🎓 Établissement scolaire
- ⚡ Unité de production d'énergie

CHU

CLINIQUE DES EAUX CLAIRES

De nombreux projets intercommunaux

Source : PIF EPF, Menighetti, Urbis, CAP Excellence



Projet de déplacements

----- Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

----- Bus de mer

Projet d'équipements publics

- 1 Centre Hospitalier Universitaire
- 2 Reconstruction des équipements sportifs
- 3 Réhabilitation du Centre des Arts
- 4 Réhabilitation du cinéma Renaissance

Projet de développement urbain

- 1 Requalification du bourg de Baie-Mahault
- 2 RUPAP
- 3 RUZAB
- 4 OPAH-RU Pointe-à-Pitre
- 5 Extension du bourg des Abymes
- Zone de développement mixte (Zones AU des PLU)
- Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
- Quartiers de Veille Active
- Actions coeur de ville

Projet de développement économique

- Pépinières d'entreprises

■ Opérations de requalification des ZAE

- 1 Pôle d'excellence des métiers de la mer (COTIAN)
- 2 Technopôle - Morne Bernard
- 3 Requalification de la zone d'activités de Jarry et extension du port de commerce
- 4 Village des pêcheurs et école de voile
- 5 Karukéra Bay - projet de gare maritime
- 6 Hôtel
- 7 Projet de rénovation navale - Centre technique
- 8 Antillôpole
- 9 ZAE de Dothémare
- 10 Développement du nouveau quartier économique et urbain de Perrin

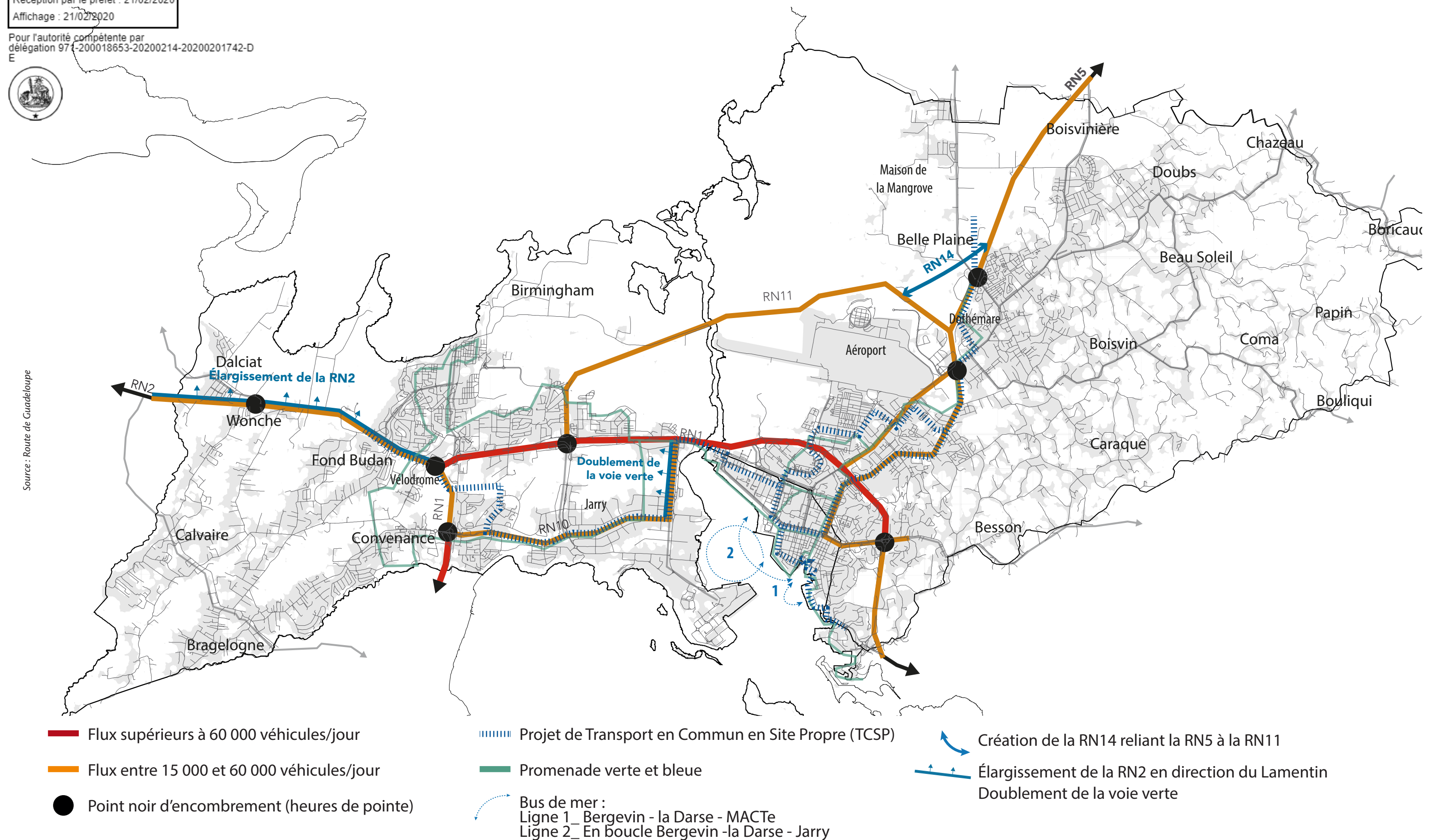
Projet de développement agricole

- 1 Marché d'Excellence Régionale
- 2 MAROPA
- 3 Agropark

Environnement et cadre de vie

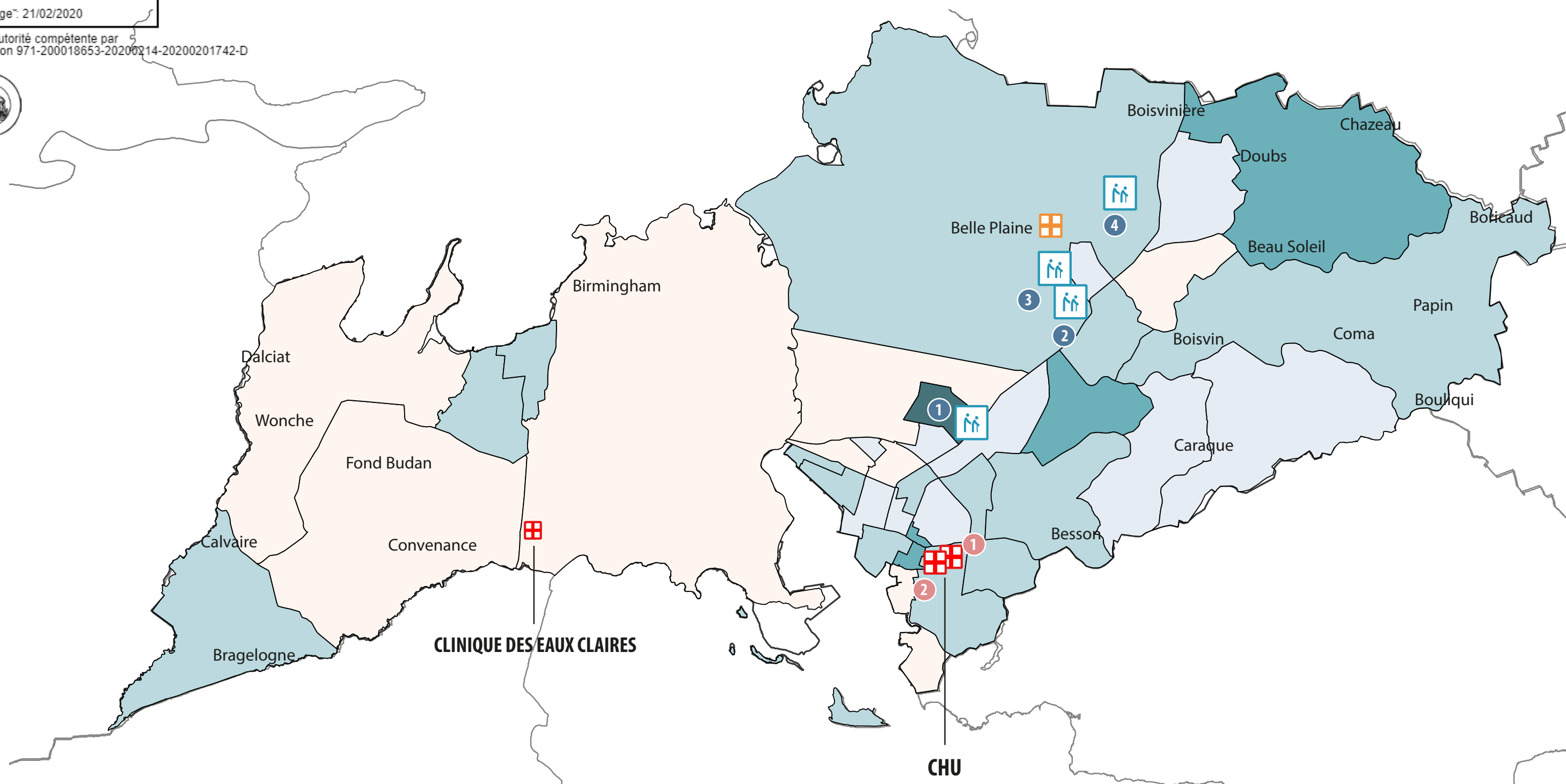
- 1 Requalification du littoral Nord
- 2 Parc Urbain de Trioncelle
- 3 Aménagement du Parc et agrandissement de la STEP
- 4 Parc d'activités nautiques
- 5 RUPAP
- 6 Kazabrok
- Déchetteries

Le maillage routier

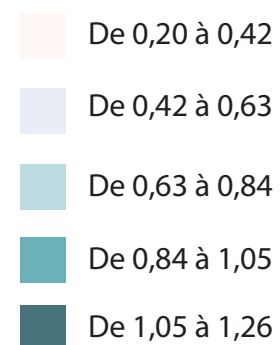




Source : INSEE 2016, BD TOPO 2017, URBIS



Indice de vieillissement en 2015 par Iris



Principaux équipements de santé

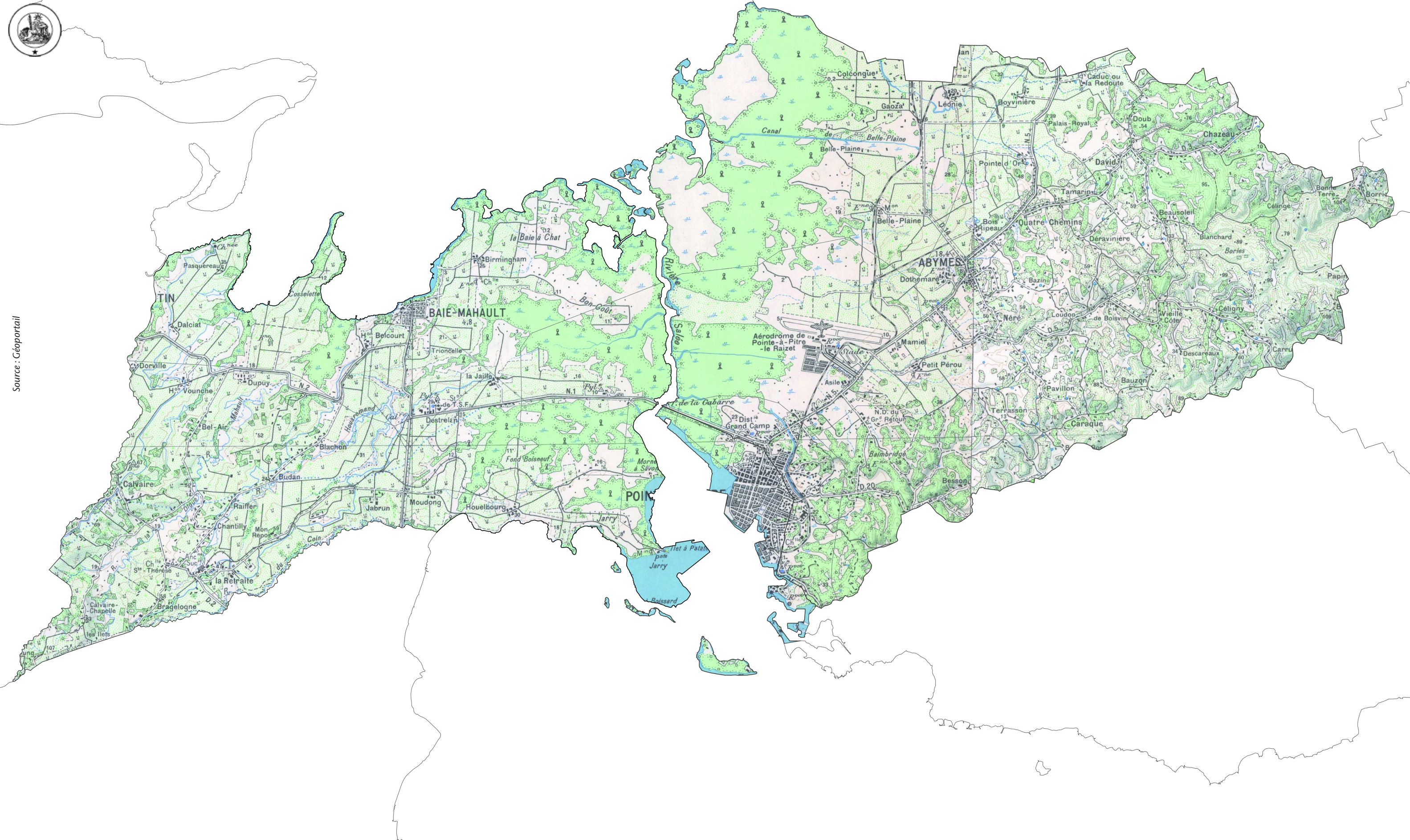
- 1_ Centre Hospitalier Régional Universitaire
- 2_ Hôpital Joseph Ricou
- Clinique des Eaux Claires
- Nouveau Centre Hospitalier Régional Universitaire

Structures d'accueil pour personnes âgées

- 1_ Centre Hospitalier Gériatrique du Raizet
- 2_ EPHAD Jérémie Jalton
- 3_ Centre d'Accueil des Personnes Agées
- 4_ Centre Hospitalier Gériatrique de Palais Royal

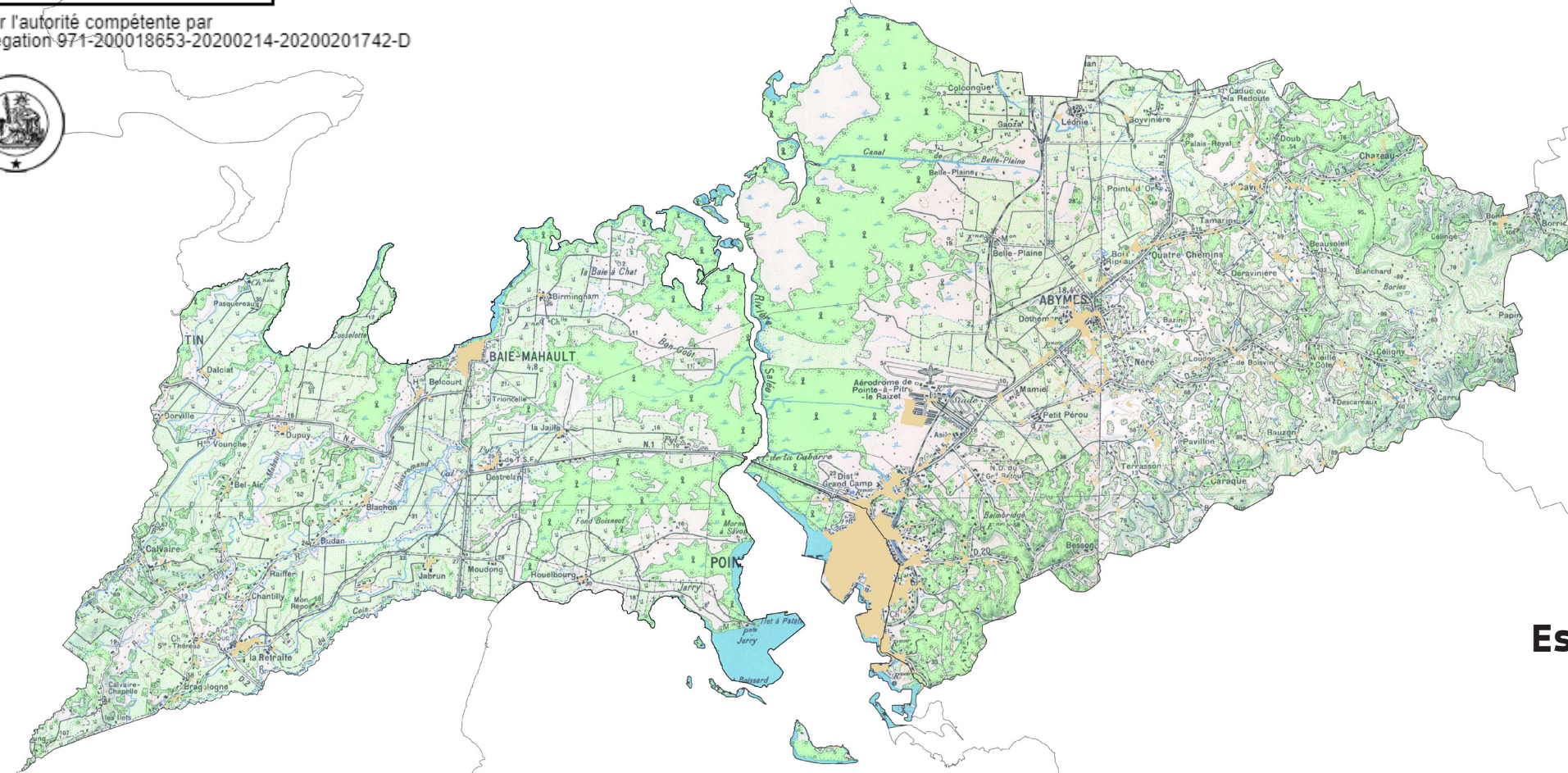
Évolution de l'urbanisation de 1952 à aujourd'hui

Territoire de Cap Excellence en 1952



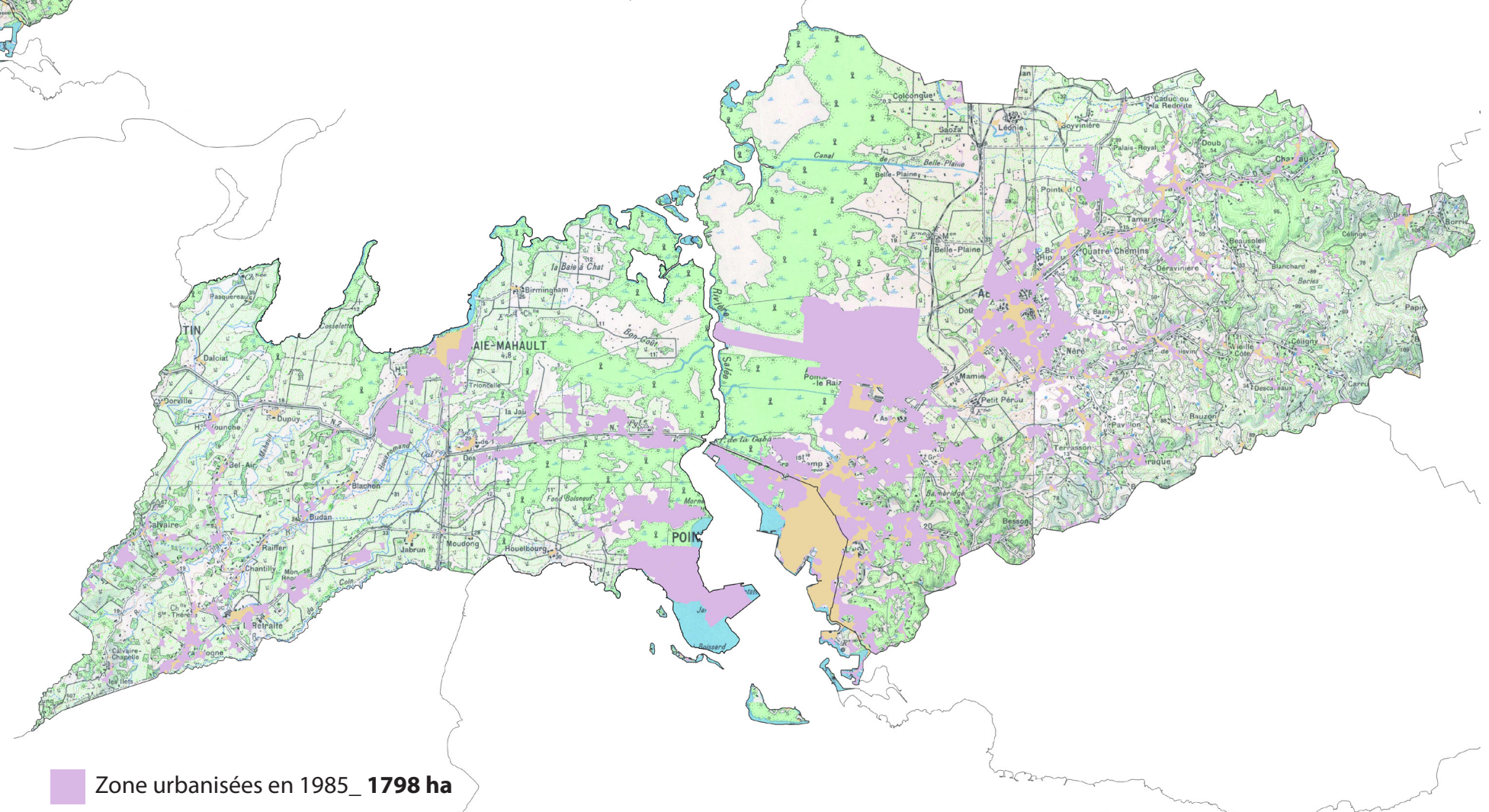
Évolution de l'urbanisation de 1952 à aujourd'hui

Espaces urbanisés en 1955



Zone urbanisées en 1955_ 326 ha

Espaces urbanisés en 1985

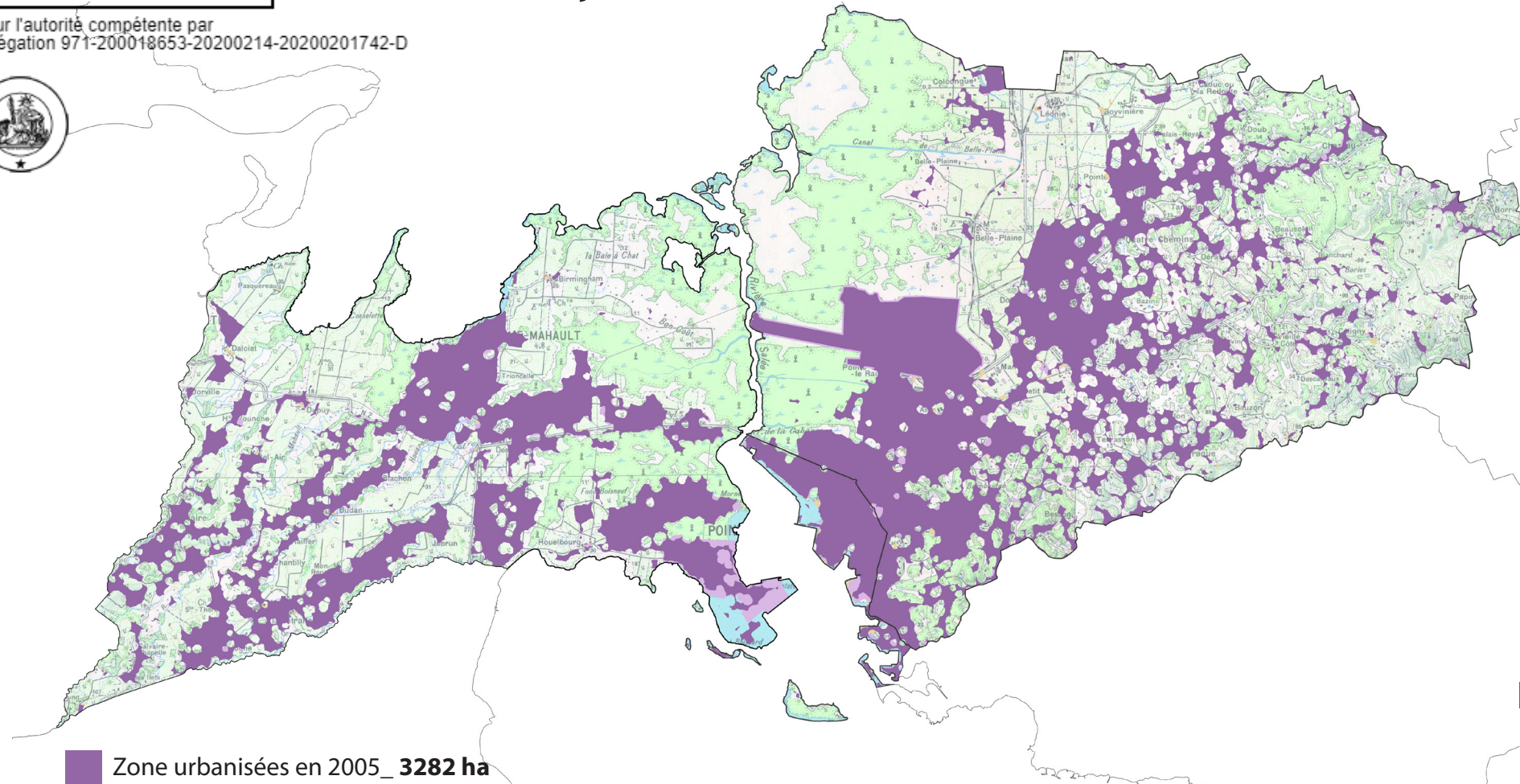


Zone urbanisées en 1985_ 1798 ha

+ 451%

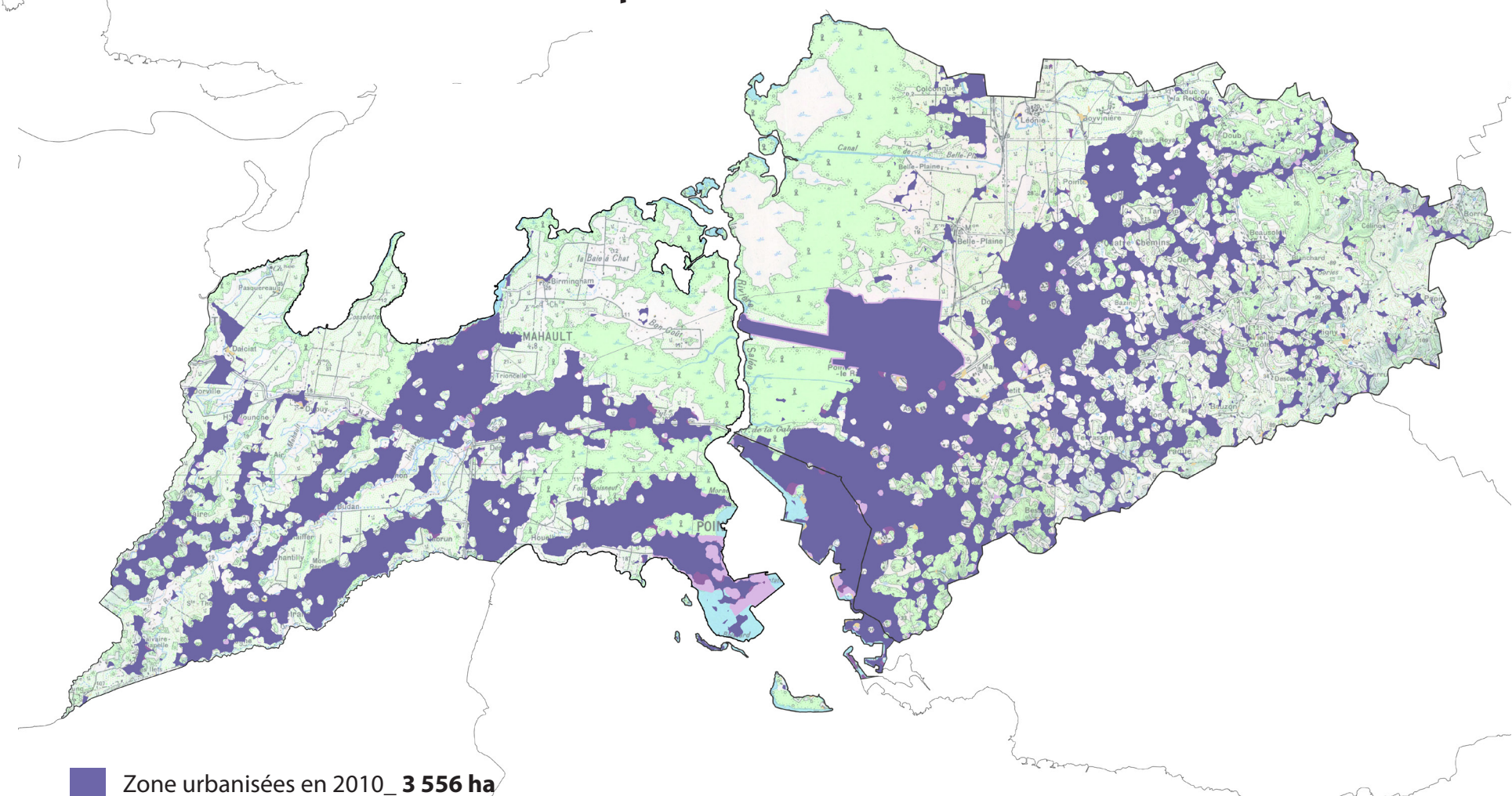
Évolution de l'urbanisation de 1952 à aujourd'hui

Espaces urbanisés en 2005



+ 82,54%

Espaces urbanisés en 2010



+ 8,35%



Évolution de l'urbanisation de 1952 à aujourd'hui

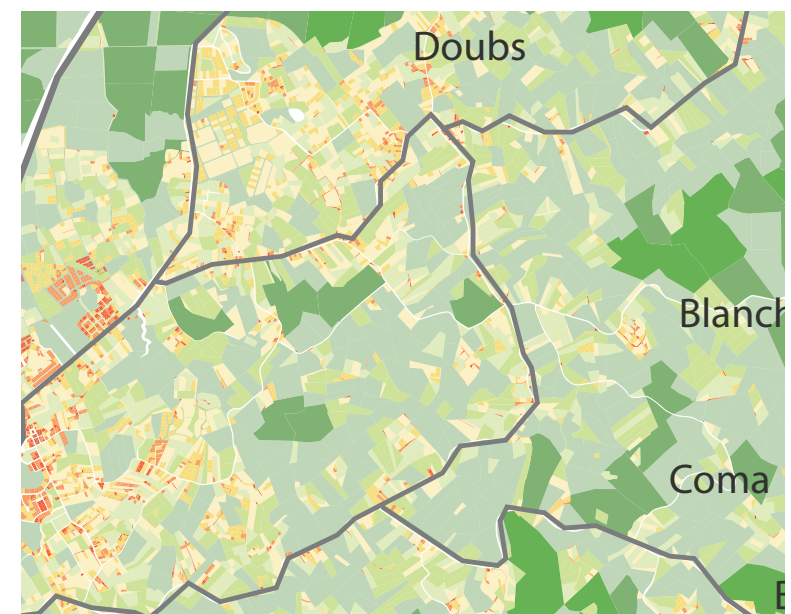
Espaces urbanisés en 2017

+ 5% entre 2010 et 2017

Source : Céoportail, Karueo

- Zone urbanisées en 1955_ **326 ha**
- Zone urbanisées en 1985_ **1798 ha**
- Zone urbanisées en 2005_ **3282 ha**
- Zone urbanisées en 2010_ **3 556 ha**
- Zone urbanisées en 2017_ **3 733,93 ha**

ANALYSE AFOM THÉMATIQUE





ANALYSE AFOM - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATOUTS

- Sole cannière importante;
- Prégnance de l'économie informelle;
- Tentatives de diversification agricole;
- Persistance, sous de nouvelles formes, du jardin créole;
- Présence de commerces de proximité et de services à la personne;
- Emplacement stratégique de l'agglomération pouvant favoriser la commercialisation des productions.

FAIBLESSES

- Taux de chômage élevé;
- Prégnance de l'économie informelle;
- Sous-utilisation des chambres consulaires;
- Relative inertie du foncier productif;
- Manque de traçabilité des productions agricoles;
- Distance entre les acheteurs publics et les agriculteurs locaux;
- Manque d'attractions et d'activités touristiques.

OPPORTUNITÉS

- Rebond agricole;
- Développement de l'agro-transformation;
- Développement d'alternatives au tourisme balnéaire;
- Valorisation des terroirs;
- Développement des services à la personne;
- Développement du télé-travail;
- Incitations à l'innovation;
- Développement de nouvelles filières;
- Revalorisation de métiers traditionnels.

MENACES

- Augmentation des publics éloignés de l'emploi;
- Transformation des espaces ruraux en territoires d'ortoirs;
- Réduction des débouchés de la canne à sucre;
- Difficultés d'approvisionnement des cantines scolaires.



ANALYSE AFOM - COHÉSION SOCIALE

ATOUTS

- Tissu associatif plutôt dynamique;
- Solidarités encore vivaces;
- Présence d'équipements et de services publics locaux (exemple : les Relais Territoriaux des Abymes ou les maisons de quartier à Baie-Mahault).

FAIBLESSES

Foncier

- Manque de données sur les besoins sociaux;
- Nombre insuffisant de professionnels de la santé;
- Sentiments d'insécurité relative;
- Insuffisances du service public de l'eau;
- Jeunes parents et petits enfants en difficulté;
- Équipements scolaires et sportifs vieillissants.

OPPORTUNITÉS

- Actions d'insertion sociale et professionnelle;
- Resserrement des liens sociaux à l'occasion des grandes fêtes;
- Meilleure prise en compte du handicap;
- Traductions opérationnelles de la mixité;
- Vieillissement accéléré de la population.

MENACES

- Développement de l'individualisme et de l'isolement social;
- Peuplement décidé uniquement par les bailleurs et les promoteurs;
- Décalage entre habitants historiques et «moun vini»;
- Non intégration des populations étrangères;
- Disparition ou dénaturaion des lolos;
- Vieillissement accéléré de la population.



ANALYSE AFOM - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ATOUTS

- Moitié du territoire en zone agricole ou naturelle;
- Hotspot de la biodiversité;
- Importantes surfaces de mangroves;
- Paysages remarquables.

FAIBLESSES

- Beaucoup de décharges sauvages;
- Pollutions multiples des sols;
- Pollution visuelle significative;
- Pollution sonore localisée;
- Pollution sporadique de l'air;
- Fortes pressions sur les zones humides;
- Prégnance de la monoculture.

OPPORTUNITÉS

- Développement des EnR dans l'habitat individuel;
- Développement de citernes dans l'habitat individuel;
- Mesures drastiques de protection des Grands-Fonds;
- Mesures de protection des espèces en voie de disparition;
- Renforcement de l'éducation à l'environnement;
- Renforcement des interventions de police de l'environnement;
- Promotion des 3R pour lutter contre la prolifération des déchets;
- Sacralisation de couloirs écologiques.

MENACES

- Atteintes irréversibles aux milieux fragiles;
- Arasement des Grands Fonds;
- Mise en péril de la biodiversité;
- Banalisation des paysages;
- Exposition plus forte aux risques naturels.



ANALYSE AFOM - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATOUTS

- Documents d'urbanisme contraignants (dont SCoT);
- Offre d'équipements et de services publics de proximité;
- Dispositifs de protection de foncier agricole (GFA);
- Réseau structuré de transports en commun.

FAIBLESSES

- Absence de PLU-I ;
- Persistance de zones blanches;
- Manque d'espaces publics;
- Engorgement régulier des axes routiers;
- Rareté du foncier.

OPPORTUNITÉS

- Complémentarités et mutualisations entre quartiers;
- Exploitation des terres en friche et insuffisamment cultivées;
- Développement d'alternatives à l'auto-solisme;
- Développement d'aménagement adaptés pour le transport public;
- Développement des parcs et de jardins publics.

MENACES

- Urbanisation «totale» de l'agglomération;
- Déplacements contraints des habitants des zones rurales;
- Grands-Fonds valorisés uniquement comme réserve de matériaux.



ANALYSE AFOM - DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATOUTS

- Patrimoine riche et varié;
- Projets publics et privés de valorisation du patrimoine;
- Offre culturelle satisfaisante;
- Sections encore perçues comme unités socio-spatiales de base.

FAIBLESSES

- Manque de connaissances sur le patrimoine;
- Difficultés de transmission du fait culturel;
- Vie culturelle peu trépidante;
- Perception sociale peu valorisante de la campagne.

OPPORTUNITÉS

- Valorisation du sentiment d'appartenance à la commune, à l'agglomération;
- Mise en musique et en scène du patrimoine;
- Lancement du label Pays d'Art et d'Histoire;
- Formation et qualification des acteurs associatifs;
- Développement d'une offre culturelle seniors et intergénérationnelle.

MENACES

- Hiatus entre habitants, entre générations;
- Disparition progressive des éléments du patrimoine;
- Banalisation des pratiques et des perceptions.



ANALYSE AFOM - BONNE GOUVERNANCE

ATOUTS

- Sujet à l'agenda du bloc communal;
- Documents normatifs et programmatiques;
- Tissu associatif plutôt dynamique.

FAIBLESSES

- Manque de fluidité dans la transmission de l'information au sein du bloc communal;
- Pratiques populaires à la limite de la légalité (squats, abattage d'animaux);
- Désintérêt des citoyens pour la chose publique.

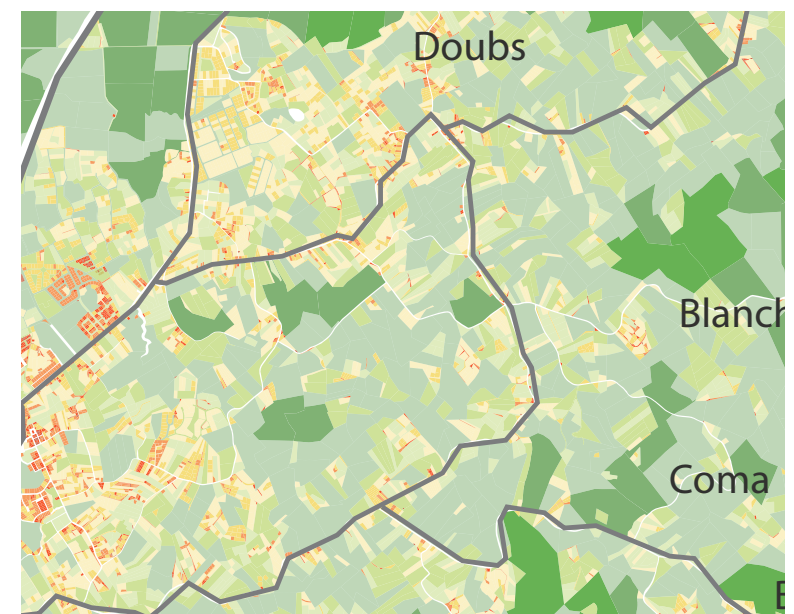
OPPORTUNITÉS

- Visibilité accrue dans les politiques locales;
- Participation forte et pérenne des parties prenantes;
- Pluralité de contrats et de projets;
- Meilleure adaptation de la réglementation aux réalités locales;
- Coopération avec les collectivités locales «majeures» et les autres EPCI;
- Développement de l'observation et de la prospective;
- Renforcement des capacités des acteurs.

MENACES

- Manque d'appétence des administrés;
- Application des normes inadaptées;
- Divergence des visions communale et intercommunale;
- Décalage entre les mondes institutionnel et associatif.

ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE



ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

L'agriculture joue un rôle important dans la balance commerciale, mais il y a également des enjeux pour la couverture des besoins locaux.

La production agricole est le premier maillon composant les filières agricoles qui représentent un poids économique pour la Guadeloupe. Avec seulement 3% des emplois salariés de Guadeloupe (hors exploitants agricoles), l'agriculture est néanmoins essentielle et induit de nombreux emplois dans les industries agro-alimentaires et dans le commerce. Un très grande partie des emplois liés à l'industrie agroalimentaire sont concentrées dans la communauté d'agglomération de Cap Excellence (source : Esane, Clap, Insee).

Le solde du commerce extérieur de la Guadeloupe en produits alimentaires (bruts et transformés) est néanmoins très déficitaire, avec - 400 M€ à - 440 M€ par an (2017). 90% de la production de banane, 70% du rhum, la totalité de la production de sucre et 60% de la production de melons est exportée. Ces 3 produits représentent 80% des exports de la Guadeloupe, et la valeur du rhum à l'export montre un taux de croissance de près de 5% par an (1995-2015).

La Guadeloupe est par ailleurs autosuffisante à 50% en viande bovine fraîche, et à 95% en viande porcine fraîche (mais beaucoup d'import congelé). En volailles en revanche, le taux d'importation est de 75%. Il y a donc un déficit de production sur les différentes filières viande (y compris ovins/Caprins), ainsi que sur les fruits et légumes (seule la salade et les tomates ont un bon taux de couverture ; l'ananas et les agrumes se sont écroulés dans les années 2010).

Canne à sucre et banane

La canne à sucre et la banane, représentent une part très importante de la production agricole. Ces deux filières qui ont connu des difficultés sont toujours majoritaires malgré tout. Les résultats économiques des exploitations sont positifs notamment du fait de soutiens communautaires et nationaux.

Les deux productions agricoles principales, banane et canne à sucre révèlent des taux de rentabilité très différents.

La production bananière est globalement deux à 3 fois plus rentable à que la production de canne à sucre, grâce à un niveau de subvention plus important (environ 5 fois plus à l'hectare). Les exploitations bananières sont par ailleurs en moyenne plus petites (8,6) que les exploitations cannières (11,5). A l'hectare, la banane permet de générer environ 3500€ de résultat, contre 900 à 1600€ en canne avec un résultat qui semble se dégrader ces dernières années.

Les productions agricoles à l'échelle de la Guadeloupe représentent un véritable atout pour l'Île, grâce à leur capacité d'export notamment, qui limitent le déficit de la balance alimentaire. Les filières d'export sont d'ailleurs très bien structurées.

La production locale ne répond pas à la totalité de la demande, même sur les produits frais (volailles, fruits et légumes). Il y a un enjeu à valoriser les espaces agricoles pour une agriculture de proximité.

L'agriculture est menacée à plusieurs égards aux vues des tendances observées.

Les enjeux du soutien de cette agriculture sont donc forts.

Avec seulement 5% des exploitations du département, Cap Excellence n'est pas la communauté de communes la plus agricole, mais elle concentre les enjeux agricoles du fait des différentes formes d'agriculture présentes, de la forte pression foncière et de la proximité des bassins de consommation.

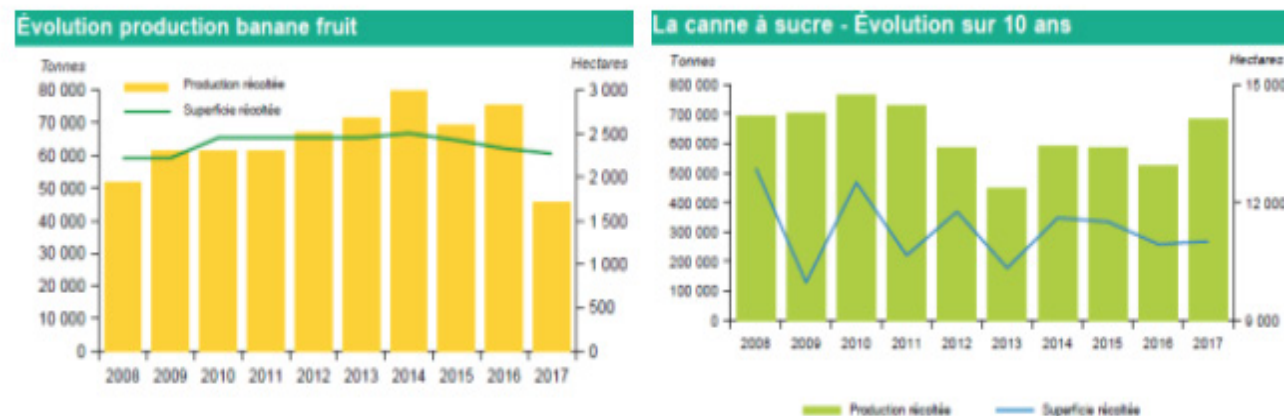


Figure 2 : Evolution de la production de banane fruit et canne à sucre en tendance (Agreste)

Résultats des exploitations agricoles (RICA)			
	Toutes orientations	Grandes cultures (Canne)	Cultures fruitières (Banane)
Produit de l'exercice	88 287 €	23 137 €	105 340 €
Charges de consommations intermédiaires	68 293 €	23 972 €	101 234 €
Valeur ajoutée	17 671 €	-1 551 €	2 221 €
Subventions	27 573 €	17 191 €	79 677 €
Résultat courant	18 331 €	10 239 €	28 734 €

Figure 3 : Résultats des exploitations agricoles guadeloupéennes (Source : RICA 2015)



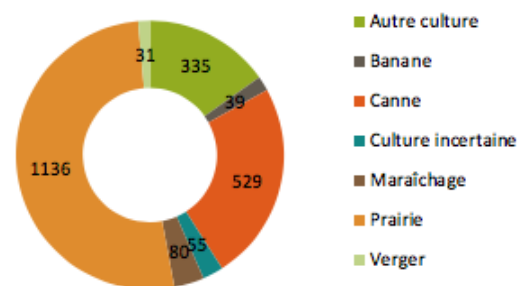
ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

Cap-Excellence : une dualité des espaces agricoles

A l'échelle de la communauté d'agglomération, les surfaces agricoles représentent 2 580 ha pour environ 385 exploitations agricoles.

Les données de la carte de la Délimitation et la Caractérisation des Espaces Agricoles (DCEA) révèlent qu'en 2013 qu'environ 1 136 ha sont en prairie, 529 ha environ sont cultivés en canne à sucre et 80 ha de maraîchage spécialisés sont situés au sein des zones à forte présence de canne à sucre. A noter qu'une partie des surfaces identifiées comme « autre culture » (soit 335 ha) sont en réalité de la canne à sucre. La banane est en revanche très peu présente sur Cap Excellence.

Occupation du sol agricole (hors friche) - en ha



Occupation du sol cultivé (hors prairie, friche, non agricole) représente 41% de la surface agricole totale

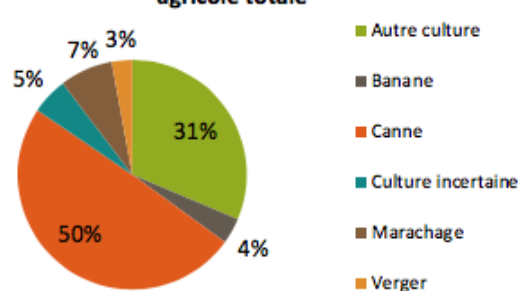


Figure 9 : Occupation du sol agricole cultivé - Source : DCEA 2013

Figure 8 : Occupation du sol agricole hors non agricole - Source : DCEA 2013

43% des surfaces (1 111 ha) sont répertoriées au Registre Parcellaire Graphique (RPG), issus des déclarations réalisées dans le cadre des demandes de subvention de la politique agricole commune.

Dans le RPG, la part de la canne à sucre est ainsi sur-représentée (60% des surfaces agricoles - dont friches - dans le RPG contre 50% dans le DCEA) contrairement aux filières dites «de diversification» (élevage, fruits et légumes) qui sont sous-représentées. En effet, les dispositifs européens, nationaux et régionaux soutiennent davantage la filière de la canne à sucre que les filières de diversification, entraînant ainsi un phénomène de sur-déclaration pour la canne à sucre et de sous-déclaration pour l'élevage et le maraîchage.

Les espaces en prairie sont très largement situés à l'Est des Abymes (Grands fonds), dans une zone péri-urbaine mitée. Ces espaces sont ponctués d'espaces en friche récente et d'espaces naturels. Ils correspondent à des terrains de plus faible valeur agronomique (source : Val Argo).

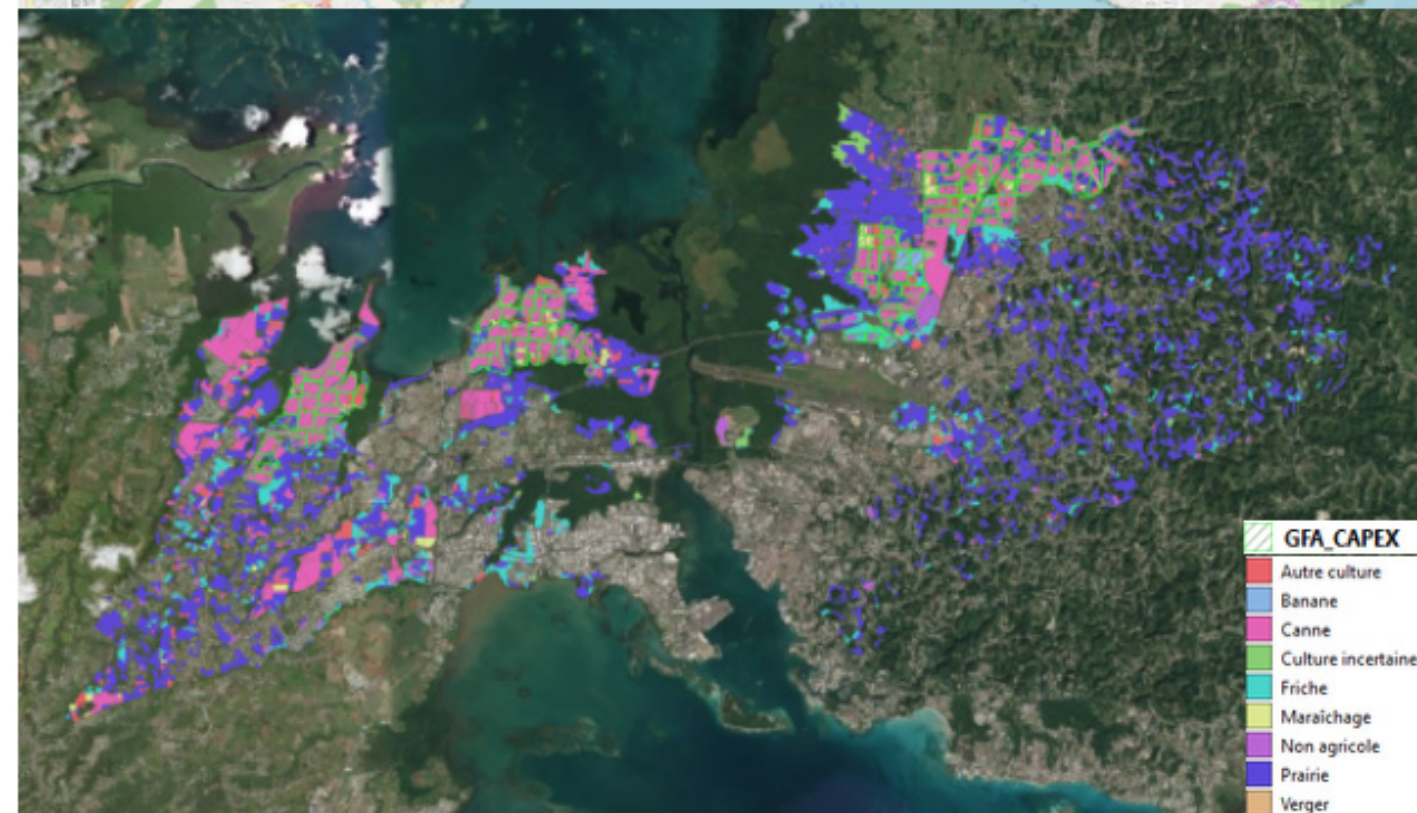
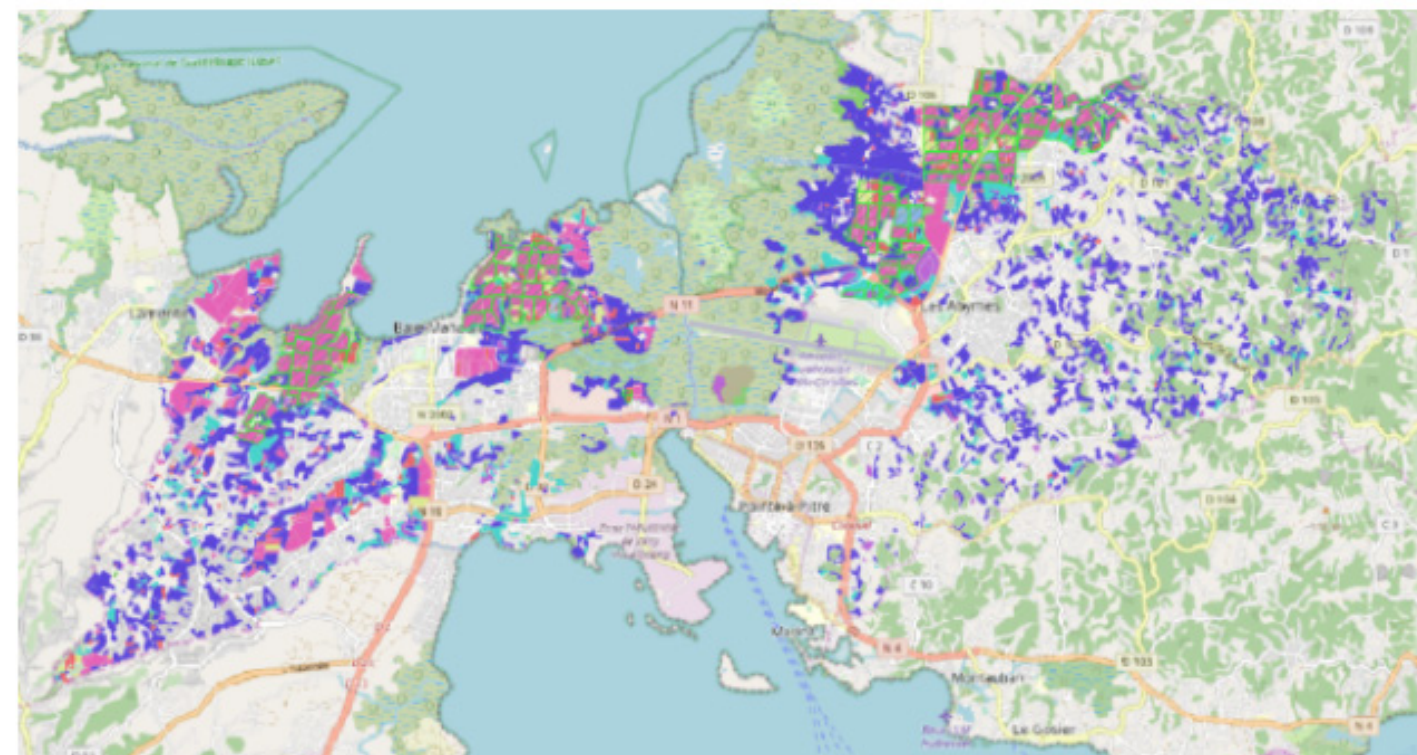


Figure 11 : Occupation du sol agricole hors non agricole - Source : DCEA 2013

Groupeement Foncier Agricole (GFA)

A CAP Excellence, 6 GFA ont été constitués suite à la réforme foncière initiée en 1980. Ces GFA occupent un périmètre total de 871 ha, soit 13% de la surface des GFA en Guadeloupe. A titre de comparaison Cap Excellence représente 8% de la surface de la Guadeloupe.

Les parcelles agricoles en GFA concernent très majoritairement les surfaces de canne à sucre (jusqu'en 2019, les agriculteurs avaient l'obligation de planter 60% de la surface en canne à sucre). Et réciproquement, la majorité des surfaces en canne à sucre appartiennent à un GFA. Aussi, les GFA représentent les meilleures terres agricoles du point de vue agronomique. Toutefois, ils sont aujourd'hui sous exploités.

Dans les années 1980, lors de la réforme foncière, des lots d'environ 9 ha ont pu être attribués aux anciens salariés des domaines agricoles, avec une répartition de la propriété à 60% entre la Société d'Epargne Agricole de la Guadeloupe (SEFAG), et 40% pour les agriculteurs, faisant de ces derniers à la fois les propriétaires et les locataires de leur lot. La mise en place de la réforme foncière a ainsi permise de lutter contre la spéculation foncière et l'urbanisation.

Mais aujourd'hui, ces agriculteurs arrivent à la retraite et assurer leur succession apparaît être difficile, principalement par difficulté à remobiliser les terres, car les agriculteurs ont souvent des arriérés de fermage importants (voire de paiement de leurs parts sociales de GFA).

Une dynamique forte s'est relancée autour de l'installation agricole, pour essayer de mobiliser du foncier pour les nombreux porteurs de projets en recherche (300 personnes inscrites au Point Accueil Installation, la profession estime que les installations ne se sont pas faites correctement depuis 10-15 ans), et les accompagner dans leur procédure d'installation.

Une procédure de remise en valeurs des terres incultes ou manifestement sous-exploitées vient d'être lancée sur la Guadeloupe, sous l'édige de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF). Cette commissions, pilotée par le Conseil Départemental, lancera sa première expérience sur Petit-Canal. Les communes volontaires verront leurs terrains inventoriés, afin de remobiliser du foncier pour des installations agricoles (ou le confortement d'exploitations en place).

Nom GFA	Surface (en ha)
Belle Plaine	159
Birmingham	197
Boisvinière 1	173
Boisvinière 2	86
Caduc	89
Dupuy	166
Total	871

VALEUR AGRONOMIQUE - DEUX ESPACES DISTINCTS AU SEIN DE CAP-EXCELLENCE

Les données de valeur agronomique des sols doivent être lues au regard de l'occupation du sol.

Les parcelles exploitées y compris structurées en GFA sont en très grande majorité de grande valeur agronomique « 1 » et plus rarement de valeur agronomique intéressante « 2 ».

Les 30% de surfaces notées « 3 », de faible valeur agronomique, sont situées par la zone à l'Est des Abymes (Grands fonds), et sont occupés par des espaces naturels situés sur les pentes et en haut des buttes. Cette zone est morcelée de terres de meilleure qualité agronomique (« 1 ») qui est occupée par des prairies voire du maraîchage. Elles sont situées dans les fonds de vallon.

Valeur agronomique - Cap Excellence

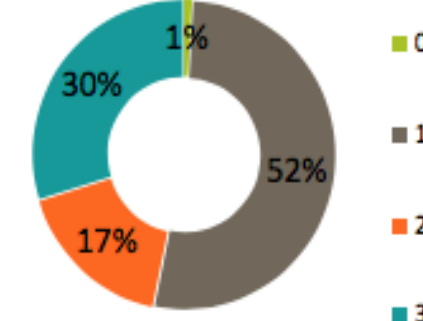
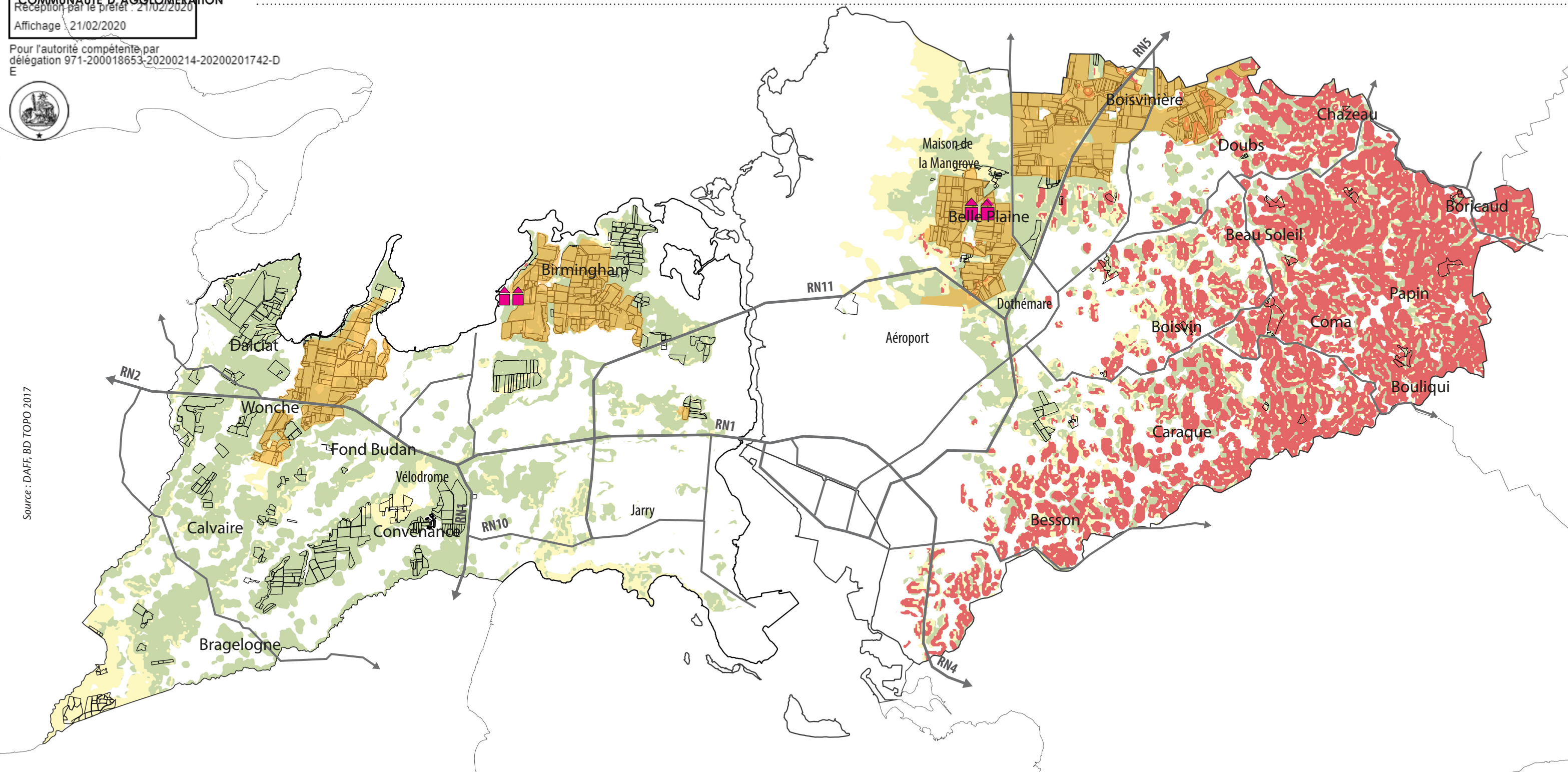


Figure 11 : Répartition des valeurs agronomiques des terres agricoles dans le périmètre de Cap Excellence (source : Val Agro)

1- grande valeur agronomique,
2- valeur agronomique intéressante,
3- valeur agronomique moins affirmée

La zone Nord : un potentiel important à soutenir



Valeur Agronomique des Sols

- Valagro forte _ 3 160 ha (52,4%)
- Valagro moyenne_ 1 025 ha (17%)
- Valagro faible_ 1 791 ha (29,6%)

Activités agricoles

- Parcelles cultivées_ 1 097,85 ha
- Groupements Fonciers Agricoles _871,56 ha



Développement de l'agrotourisme



ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

L'agriculture joue un rôle important dans la balance commerciale, mais il y a également des enjeux pour la couverture des besoins locaux. Les terrains des GFA représentent un réel potentiel de production, qui est aujourd'hui confronté au développement urbain (par exemple : la construction du nouveau CHU sur le secteur de Perrin).

Quelques espaces en friche...

En 2013, la cartographie des espaces agricoles (DCEA) a estimé que près de 384 ha des terres agricoles de Cap Excellence étaient en friche, soit 15% de la surface agricole de l'agglomération. Elles sont principalement localisées à proximité des espaces urbanisés (aéroport, centre de Baie Mahault...).

Les productions industrielles de canne et de banane nécessitent toutefois des taux de jachères de l'ordre de 15%, donc ce taux pourrait être considéré comme normal, s'il est vérifié.

Néanmoins d'autres espaces à vocation agricole sont non exploités ou sous exploités au regard de leur potentiel. Des espaces d'élevage partiellement en friche et des taux de chargement très faible de certaines prairies sont autant d'indicateurs.

TYPE D'OCCUPATION DU SOL	SURFACE (HA)
Autre culture	8,95
Canne	9,7
Culture incertaine	7,53
Friche	68,69
Maraîchage	0,37
Non agricole	24,52
Prairie	681,28
Verger	0,38
Total général	801,42

Figure 12 : Occupation du sol agricole - Zone Grands Fonds - Cap Excellence - DCEA 2013

On distingue deux espaces agricoles distincts sur le territoire de Cap Excellence qui ont été façonnés en fonction de leurs caractéristiques topographiques et par l'histoire du développement agricole et urbain.

1. Les zones Nord et Ouest sont majoritairement des terres de bonne qualité agromique, cultivées en canne à sucre ou maraîchage et dont le foncier est en grande partie structuré en GFA depuis la réforme foncière;
2. Les zones à l'Est des Abymes (Grands fonds) sont constituées d'espaces d'élevage et de zones arborées, qui voient se développer un habitat éparses.

Ces deux types d'espaces très divers sont soumis à des enjeux distincts, dont une partie a été décrite au niveau départemental. Ils seront détaillés spécifiquement ci-dessous.



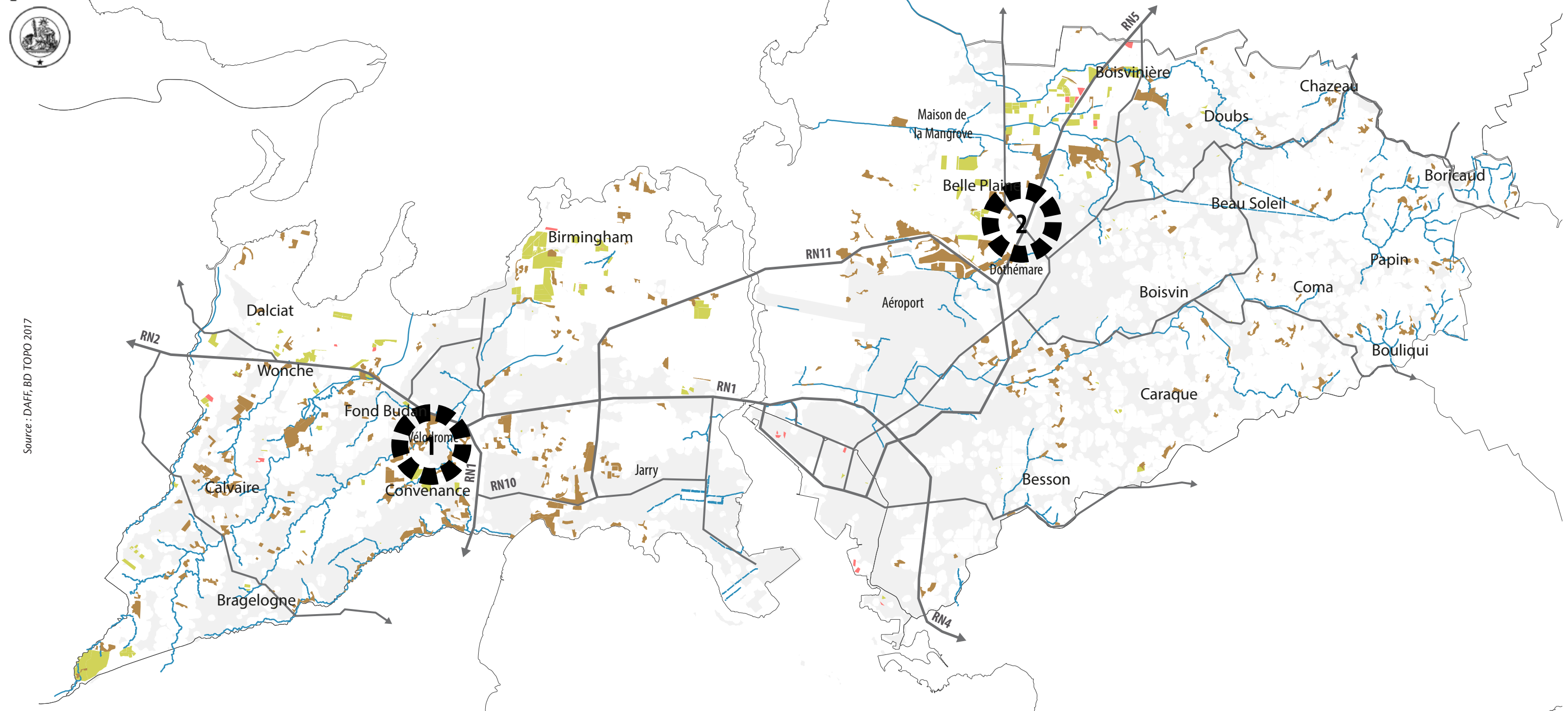
Figure 15 : Figure 16 : Exemple de paysages dans les Grands fonds - Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation

Un potentiel de valorisation locale des productions de Cap-Excellence

L'origine des produits du marché de produits du marché de Gourdeliane, jouant le rôle de référence de prix, indique un très faible approvisionnement issu de Cap Excellence. Cap excellence ne produit que 3% des volumes du marché de Gourdeliane.

L'objectif n'est toutefois pas forcément de rechercher une augmentation de ce taux, car la proximité des espaces agricoles aux consommateurs sur Cap Excellence est un réel atout que les agriculteurs peuvent mettre à profit par de la vente directe.

Un potentiel agricole faiblement exploité



Source : DAFF, BD TOPO 2017

Contamination des sols par la chlordécone

- Terres non contaminées _ **148,09 ha (13%)**
- Terres contaminées_ **7,66 ha (1%)**

Terres en friche en 2013

- Friche _ **352,80 ha**

Équipements agricoles

- 1** Pôle agricole en cours (Lycée agricole, Chambre de l'Agriculture, Marché d'Excellence Régional de Gourdeliane)
- 2** Projet d'Agropark



Les enjeux agricoles pour la politique rurale de Cap-Excellence

La zone Nord, un potentiel agronomique important à soutenir

Le premier enjeu est le maintien de l'activité agricole sur des terres de bonne qualité agronomique à vocation agricole. Les structures existantes telles que les GFA sont à prendre en compte pour le maintien de cette production. L'urbanisation ne doit plus s'étendre sur les GFA.

Le second est le maintien d'une activité économique rémunératrice pour les producteurs.

Les filières qui en découlent ont un poids économique non négligeable localement. L'approvisionnement alimentaire de la population de l'agglomération par le biais du réseau de commerces locaux jusqu'aux filières plus longues (export, transformation), est un enjeu qui mobilise l'agriculture du territoire. Les réflexions autour d'un Projet Alimentaire de Territoire pourraient permettre de développer ces initiatives, notamment en offrant l'opportunité d'organiser la production et les petites filières, d'accompagner la professionnalisation des agriculteurs, la traçabilité, l'agriculture labellisée (Bio ou Pays).

Les Grands Fonds, des enjeux pour le développement urbain

Les nombreuses habitations présentes peuvent présager de la compétition d'usage des terres de fond de vallon aujourd'hui utilisées par l'agriculture.

Le premier enjeu est la protection des espaces agricoles en place, et l'arrêt de l'urbanisation « sauvage ».

Le second enjeu est le développement rural et l'appui à un approvisionnement de proximité. Un soutien à la création de petites filières, et de petits réseaux de distribution pourrait être un vrai plus. Également, la valorisation des zones boisées, au travers de l'apiculture ou des filières d'agroforesterie, pourrait contribuer au développement durable de ce secteur.

ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

L'extension des surfaces agricoles (cultivées ou en prairies) dans cette zone semble limitée du fait de la topographie de la zone. Néanmoins des friches ou des parcelles



Figure 17 : Exemple de paysages dans les Grands fonds - Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation



ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

ATOUTS

Foncier

- Des terres de bonne qualité agronomique;
- Des terres relativement saines;
- Des espaces de production fonctionnels via les GFA.

Production

- Une agriculture d'export très structurée et efficace;
- Un grand nombre de porteurs de projets agricoles qui ne demandent qu'à s'installer.

FAIBLESSES

Foncier

- Un accès au foncier très compliqué : rétention foncière, spéculation, peu d'appétence des propriétaires pour le fermage, fort attachement au foncier (peu de vente);
- Une procédure d'installation agricole très longue et mal optimisée;
- Des GFA qui peinent à se renouveler, notamment du fait de dettes (parts sociales et loyers) des agriculteurs;
- Un important mitage de l'espace rural, qui dans de grands secteurs a définitivement perdu sa vocation agricole (Baie Mahault, une partie des Grands Fonds).

Production

- Très peu d'agriculteurs professionnels, une difficulté pour assurer la traçabilité des productions et l'amélioration des techniques;
- Un manque de structuration des filières de «diversification».

OPPORTUNITÉS

Foncier

- Lancement d'une dynamique de reconquête des terres en friche à l'échelle départementale (Petit-Canal commune pilote).

Production

- Une prise de conscience globale de l'intérêt des espaces agricoles et d'une alimentation de qualité;
- Un certain attachement aux « produits pays »;
- Poursuite de la stratégie de diversification agricole;
- Une nouvelle zone d'agro-transformation : l'Agropark;
- Une agriculture locale en cours de structuration (ex: Sica);
- Lancement du Projet Alimentaire Territorial intercommunal.

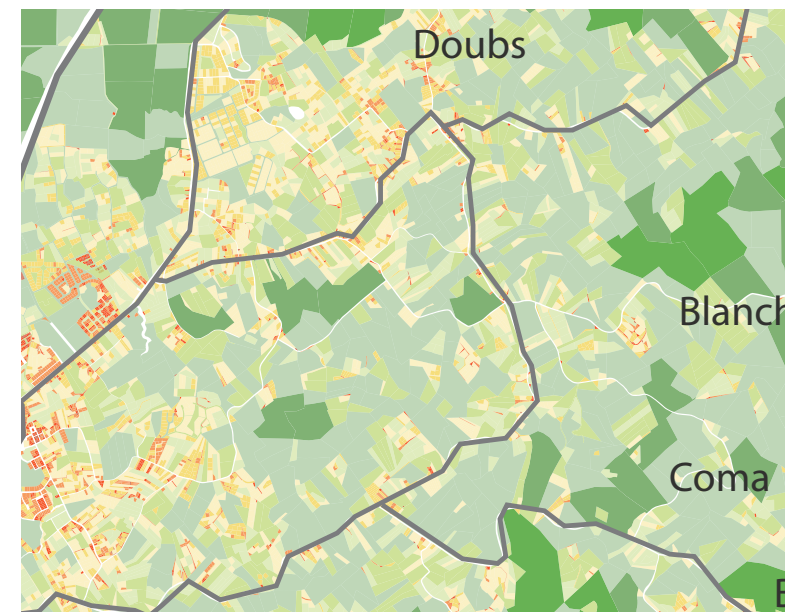
MENACES

- Poursuite de la consommation foncière par l'urbanisation;
- Poursuite de la spéculations et des friches.

Production

- Perte de dynamique de la canne à sucre.

ANALYSE DES BESOINS





Un besoin de connaissance

L'espace rural de Cap Excellence est aujourd'hui méconnu. La concertation engagée à la faveur de l'élaboration de la stratégie de développement rural durable a révélé un manque de données sur cette portion du territoire communautaire ; des études thématiques semblent donc nécessaires pour renforcer la connaissance du rural et éclairer les décisions qui porteront sur cet espace. A titre d'exemple, la cartographie des terres en friche et insuffisamment cultivées – outil indispensable pour apprécier les dynamiques agricoles et les axes de remédiation – n'est pas aujourd'hui disponible sur le territoire de Cap Excellence.

Dans cette même optique, une analyse fine des besoins sociaux dans les sections et une étude sur le patrimoine rural permettraient d'alimenter les réflexions engagées respectivement sur la cohésion sociale et sur le développement culturel.

Il en est de même pour la réalisation de la cartographie des acteurs de la ruralité, notamment pour l'analyse du tissu associatif des campagnes des Abymes et de Baie-Mahault ; cet exercice est un préalable indispensable aux préconisations relatives à la bonne gouvernance dans ces territoires.

Un besoin de reconnaissance

Outre ce besoin de connaissances, les territoires ruraux de Cap Excellence ont également besoin de reconnaissance : il est essentiel qu'ils soient davantage valorisés. Le diagnostic souligne la dimension désormais relictuelle de ces territoires, les très grandes variations de valeurs marchandes du foncier en fonction de sa destination (de 0,5 € /m² pour le foncier agricole jusqu'à 200 € / m² pour le foncier constructible) et, au final, une affectation « par défaut » des terres agricoles ; « l'or vert » n'est aujourd'hui qu'une figure de l'esprit et ne remet pas en cause aujourd'hui l'eldorado du béton... Cette nécessaire valorisation ne s'entend pas qu'en termes économiques ou financiers. Elle doit également trouver une traduction sur le plan sociologique ; historiquement, les habitants de la campagne ont souffert d'un manque de considération et d'estime. Dans la société post-esclavagiste guadeloupéenne, le travail de la terre est encore largement perçu comme un signe de misère sociale et les codes sociaux dominants sont toujours diffusés par la Ville.

Un besoin de protection

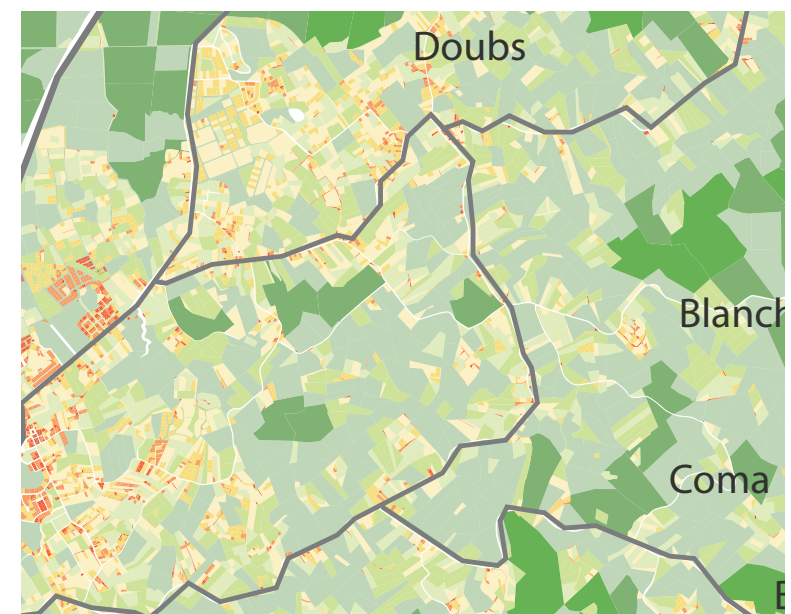
Il se dégage également de la concertation et de la réflexion stratégique le sentiment que la campagne de Cap Excellence est agressée et qu'elle doit être défendue. L'étalement urbain est perçu comme un processus puissant d'aliénation des espaces ruraux, processus qui appelle une réponse publique forte. A ce titre, plusieurs dispositifs de protection des espaces agricoles et ruraux (zone agricole protégée, parc régional,...) ont été évoqués lors des COTECH et des unités rurales.

Cette protection revêt un caractère vital. En effet, pour les contributeurs de la démarche, si rien n'est fait lors des prochaines années, la sole agricole continuera à se réduire comme peau de chagrin et la ruralité sera progressivement gommée sur le territoire de Cap Excellence.

Un besoin de perspectives

Enfin, les travaux d'élaboration de la stratégie de développement rural durable de Cap Excellence révèlent un impérieux besoin de perspectives, de prospective, de vision. En guise de réponse aux points développés précédemment, les habitants et les autres acteurs des territoires ruraux ont besoin de perspectives, de sens et de direction. Les campagnes de Cap Excellence doivent faire l'objet d'une nouvelle histoire, d'une nouvelle narration autour d'un futur partagé et désiré. La prospective territoriale permet de susciter cette dynamique collective tournée vers l'avenir. Il appartient aux décideurs de tenir un discours différent sur la ruralité, d'indiquer une voie et un horizon de développement et d'assigner des objectifs clairs et réalistes à la stratégie qui le sous-tend.

ANALYSE DES CONTRAINTES



Les contraintes réglementaires

La stratégie de développement rural durable de Cap Excellence s'inscrit dans un cadre normatif profondément modifié ces dernières années :

- Les lois MAPTAM et NOTRe ont ainsi considérablement modifié la répartition des compétences au sein du bloc communal : à titre indicatif, les EPCI disposent désormais de compétences économiques et environnementales élargies
- D'autres textes législatifs (loi TECV, loi EGALIM,...) et programmatiques (ex : programme FEADER) impactent également la conduite de l'action publique dans les territoires ruraux.

Cette évolution des contraintes réglementaires suscite des réflexions sur l'adaptation des normes nationales et européennes à la réalité locale, mais aussi sur la capacité et la propension des autorités locales à produire des normes spécifiques, à l'image de l'habilitation sur la réglementation thermique en Guadeloupe.

Les contraintes financières

La stratégie de développement rural durable de Cap Excellence devra également prendre en compte les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités locales et sur leurs établissements publics ; dans le contexte actuel de raréfaction des deniers publics, le champ des possibles de l'action publique se réduit et des arbitrages sont plus que jamais nécessaires.

La solidité financière de Cap Excellence augure toutefois d'interventions ambitieuses et potentiellement structurantes : le projet d'Agropark qui verra le jour à Perrin aux Abymes symbolise l'intensité des efforts consentis par l'EPCI en faveur du monde agricole et rural.

De même, le principe de solidarité financière qui préside aux politiques communautaires de soutien à la redynamisation de Pointe-à-Pitre et des QPV de l'agglomération, pourrait trouver matière à s'appliquer également aux espaces ruraux du territoire communautaire.

Les contraintes humaines et matérielles

En lien avec les contraintes financières, les contraintes humaines et techniques sont également à prendre en compte dans la formulation de la stratégie de développement rural durable; les ressources humaines affectées aux affaires rurales, le patrimoine communal (maisons de quartier, relais territoriaux,...) et, dans une moindre mesure, communautaire desservant la campagne, les moyens techniques dévolus à cet espace, détermineront l'intensité potentielle des interventions publiques locales dans ces territoires.

La tendance observée est celle d'un meilleur maillage des territoires ruraux à l'échelle des communes et d'un renforcement des moyens humains à l'échelle communautaire.

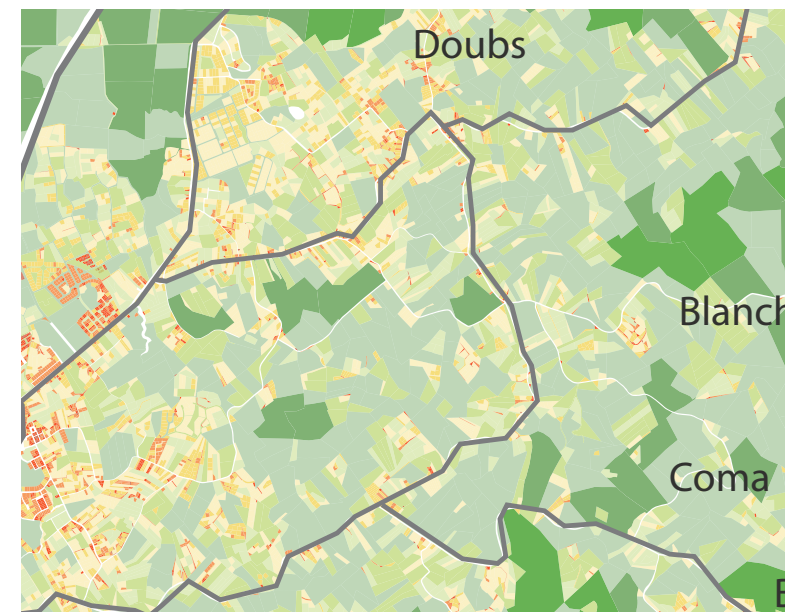
Les contraintes historiques et géographiques

Last but not least, la stratégie de développement rural durable de Cap Excellence s'inscrit dans un espace-temps donné. L'Histoire et la Géographie sont ici des disciplines majeures pour tenter d'appréhender le territoire et d'en envisager les leviers de changement.

La prise en compte des conditions d'accès à la propriété foncière, de l'évolution du rapport à la terre, de l'hégémonie puis de la remise en cause des sections comme unités socio-spatiales de base, est essentielle pour identifier le champ des possibles, mais aussi les facteurs limitants de transformation des espaces ruraux.

De même, les considérations d'ordre agronomique et topographique sont essentielles pour tenter de définir des stratégies adaptées et différenciées : ainsi, les terres agricoles de Baie-Mahault ne présentent pas les mêmes caractéristiques que celles des plaines ou des Grands-Fonds des Abymes.

ENJEUX ET DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT





Dans quelle mesure la puissance publique peut-elle influencer réellement sur l'aménagement du territoire ?

Il se dégage une impression générale d'une évolution non maîtrisée du territoire, d'une évolution qui échappe aux orientations et au contrôle des autorités publiques. Ce constat ou cette perception pose de fait la question de l'impact réel des politiques d'aménagement sur le territoire ; dans quelle mesure Cap Excellence, ses villes membres et leurs partenaires peuvent-ils réellement prolonger ou au contraire infléchir les dynamiques à l'œuvre ?

Certes, les outils de planification (PLU, SCOT,...) posent le cadre réglementaire du développement territorial, mais les carences observées au niveau du contrôle et de la répression interrogent sur la portée réelle de ces dispositions. Comment sanctionner les constructions et les carrières illégales ? Comment lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages d'ordures et contre les boucans ? Ces questions, pourtant essentielles pour l'aménagement raisonné des territoires ruraux et pour la qualité de vie dans ces espaces, ne trouvent pas aujourd'hui de réponses pleinement satisfaisantes.

Cela vaut également pour les mesures incitatives à la disposition des autorités publiques locales ; dans quelle mesure, ces dernières peuvent-elles amener leurs administrés à davantage équiper leurs habitations en panneaux photovoltaïques, en eau chaude solaire ou en citernes ?

Le rôle d'aménageur et les limites réelles ou supposées à son exercice s'entendent également pour les questions de mobilité. Le Syndicat Mixte des Transports (SMT) du Petit-Cul-de-Sac-Marin est autorité organisatrice des mobilités sur le périmètre de Cap Excellence et de la CARL. Dans quelle mesure peut-il influencer sur les déplacements vers et au sein de l'agglomération ?

Cette réflexion sur les politiques d'aménagement du territoire doit intégrer un volet sur les échelles pertinentes d'intervention. Le bloc communal (villes + EPCI) a un rôle majeur à jouer dans cette dynamique. Pour autant, certaines actions devront s'envisager à l'échelle régionale ou inter-EPCI ; à titre d'exemples, l'avenir des terres agricoles de Baie-Mahault et des Grands Fonds est intimement lié, d'une part, à celui du Nord-Basse-Terre et, d'autre part, de la CARL et de la CANGT.

ENJEUX ET DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT

Quelle politique de peuplement et de logement dans l'agglomération ?

Le terme « politique de peuplement et de logement » est généralement utilisé dans les opérations de renouvellement urbain et de développement des logements sociaux.

De l'avis général, hors ce contexte particulier, il n'existe pas de politique de peuplement et de logement sur le territoire de Cap Excellence ; la dynamique de peuplement et l'offre de logements au sein de l'agglomération-centre ne serait que le reflet des opportunités foncières et des stratégies immobilières saisies par les opérateurs.

Objectivé à plus d'un titre, ce constat corrobore l'idée, évoquée précédemment, d'une évolution non maîtrisée du territoire. Les documents de planification de l'urbanisme et de l'habitat ont vocation à fixer les orientations et les restrictions en termes quantitatifs (nombre d'habitants), de cibles privilégiées (type de ménages), ou encore de localisation (implantation des lotissements, des résidences sociales...).

L'un des facteurs clés de réussite de la stratégie de développement rural durable de Cap Excellence tient à la capacité de l'EPCI et de ses villes membres à se saisir réellement et pleinement de cette compétence « peuplement et logement ».

Cette politique locale du peuplement et du logement devra nécessairement prendre en compte la question du vivre ensemble. Aujourd'hui, plusieurs communautés, plusieurs groupes sociaux cohabitent, mais n'habitent pas ensemble le territoire. Et c'est là un enjeu de premier ordre de la cohésion sociale dans les campagnes de Cap Excellence.



Le concept de gestion rurale et sociale de proximité fait-il sens ?

Les territoires ruraux peuvent-ils servir de terrain d'application de préceptes et de dispositifs jusque-là conçus pour l'urbain ? Dans cette logique, en parallèle avec la politique de la ville et la politique de renouvellement urbain, la gestion rurale pourrait être approfondie et étendue à la notion de gestion de proximité. En effet, les contributions recueillies à la faveur de l'élaboration de la stratégie font état d'un sentiment d'abandon, de relégation des habitants des zones rurales, la perception que ces derniers ont moins facilement accès aux services publics ; l'entretien de la voirie, l'accès aux équipements culturels et sportifs, l'accès au (très) haut débit, le ramassage des ordures... Plus largement, ce sont les questions de l'accès aux droits fondamentaux et du respect des principes du Service Public (continuité, mutabilité / adaptation, égalité) qui sont posées par les habitants et les usagers des campagnes de Cap Excellence.

L'agriculture a-t-elle un avenir sur le territoire communautaire ?

La problématique agricole a occupé une place importante dans les échanges et les débats organisés sur la stratégie de développement rural durable de Cap Excellence. La participation remarquable de professionnels de l'agriculture dans les COTECH et les unités rurales explique en partie ce biais. Mais, davantage, cette mise à l'agenda prioritaire de la question agricole témoigne d'un attachement et de vives inquiétudes vis-à-vis de ce secteur d'activité.

Le diagnostic agricole de Cap Excellence laisse apparaître des potentialités importantes de développement, dans les Grands-Fonds et sur la frange nord du territoire communautaire. Mais, la tendance lourde de déprise généralisée et accélérée, observée depuis plusieurs années, ne conduit pas pour autant à l'optimisme. Ce pessimisme ambiant se nourrit du constat que, même lorsque les terres agricoles sont intégrées à un Groupement Foncier Agricole, elles peuvent être sujettes à la spéculation immobilière et demeurent, plus souvent que rarement, en friche ou insuffisamment cultivées. Face aux phénomènes à l'œuvre, certains s'interrogent sur le devenir voire sur l'existence

ENJEUX ET DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT

même des activités agricoles à terme sur le territoire communautaire.

Cette remise en question de la viabilité et de la pérennité des exploitations n'est faite aujourd'hui qu'à demi-mot ; les acteurs et les observateurs de la filière ne sont pas prêts à en faire le deuil, même quand le mitage des terrains agricoles n'en permet plus une exploitation décente.

Le débat, alimenté, il est vrai, par de jeunes agriculteurs convaincus et dynamiques, porte encore sur les voies et moyens de relance de l'activité agricole. Mais, à bien des égards, les discours tenus sur l'agriculture à Cap Excellence revêtent une forte dimension incantatoire...

Quelle place pour la Nature dans l'agglomération ?

La prégnance du végétal, du vert, constitue traditionnellement l'un des critères de définition de la ruralité. Aujourd'hui, la moitié du territoire de Cap Excellence est soit naturelle soit agricole.

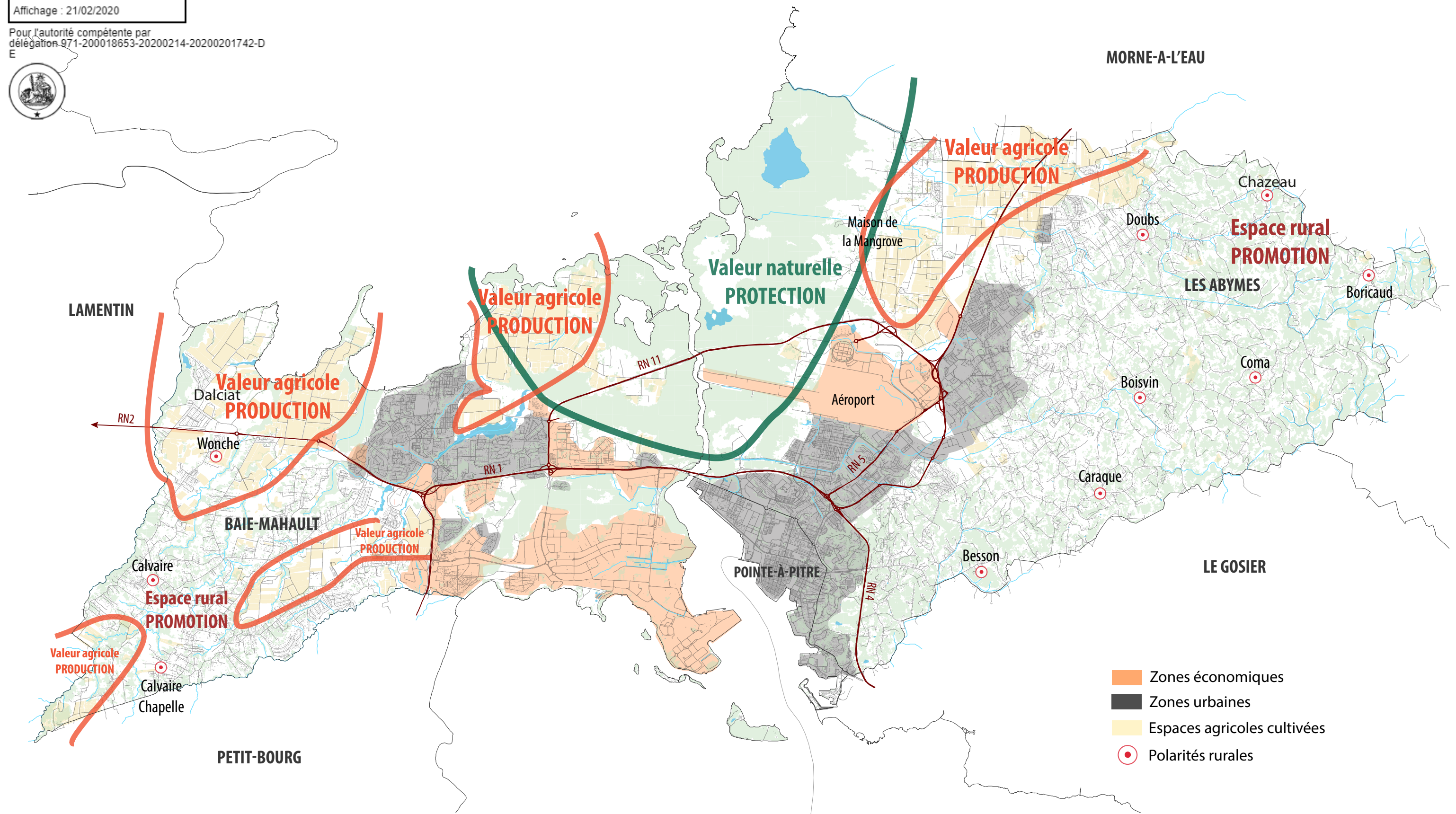
Pour autant, les phénomènes à l'œuvre, en particulier la diffusion de la centralité urbaine, érodent peu à peu cette identité verte ; la construction non autorisée d'habitations sur des parcelles agricoles, l'occupation illégale d'espaces naturels, le développement de carrières non autorisées, le comblement inconsidéré de mares,... Autant d'atteintes durables à l'environnement et aux paysages, autant de facteurs de vulnérabilité accrue aux risques naturels...

Cet enjeu de protection et de valorisation de l'environnement pose la responsabilité de Cap Excellence quant à la pérennité des mangroves, des mares, des mornes, des couloirs écologiques, sur le territoire communautaire, mais aussi au-delà à l'échelle de l'archipel guadeloupéen.

La question de la Nature dans l'agglomération doit également être analysée dans son versant urbain ; comment, à la faveur de cette réflexion sur le développement rural, favoriser un retour de la Nature en Ville ? Comment davantage végétaliser des territoires aujourd'hui fortement minéralisés (Pointe-à-Pitre, Jarry,...) ? Comment y réintroduire une biodiversité qui pourrait s'accommoder du fonctionnement urbain ?

Il ne s'agit pas là seulement d'un enjeu de résilience car des réponses à ces questions dépendra fortement la qualité de vie qui sera proposée demain aux habitants et aux usagers de l'agglomération.

La stratégie des 3 PRO





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE DE CAP EXCELLENCE - 2020

